

Décembre
2020

BULLETIN MUNICIPAL

Lafeuillade-en-Vézère

Châtaigneraie cantalienne



Notre village

Photo aérienne du bourg de LAFEUILLADE-EN-VÉZÈRE



Une nouvelle équipe
Page 5



Le lotissement livré
Page 10



Des entreprises
s'installent Page 14



SOMMAIRE

-  Page 2 Infos services
-  Page 3 Le mot du maire
-  Page 4 Le personnel communal
-  Page 5 La nouvelle équipe municipale
-  Page 6 Santé-Environnement
-  Page 7 Infos Lafeuillade
-  Pages 8 Infos pratiques
-  Page 9 Ça s'est passé en 2020
-  Page 10 Le lotissement du Château d'eau
-  Page 12 Le patrimoine communal
-  Page 14 Les zones d'activités de Lafeuillade
-  Page 16 Comptes-rendus des conseils municipaux
-  Page 25 Le budget de la commune
-  Page 27 Les pages des associations
-  Page 31 Info Communauté de communes

Bulletin municipal édité par la commune de Lafeuillade-en-Vézies

Directeur de publication :
Jean-Louis FRESQUET, maire.

Rédaction : commission
communication.

Impression : Imprimerie
Champagnac, Aurillac.



INFOS SERVICES

Les horaires d'ouverture de la **mairie**

Le lundi, le mardi et le vendredi
de 14h00 à 17h00
Le mardi de 9h00 à 12h00
Tél. : 04 71 62 55 12
Mail : mairielafeuillade@wanadoo.fr

Communauté de communes de la Châtaigneraie cantalienne

Pôle de Montsalvy
Hôtel numérique, 25 rue du Tour
de Ville - 15120 MONTSALVY
Ouvert du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h30, les après-midis
sur rendez-vous.
Tél. : 04 71 49 64 37
Mail :
mss.montsalvy@chataigneraie15.fr

Les horaires d'ouverture du **bureau de Poste**

Le bureau de Poste
de **Lafeuillade-en-Vézies**
est ouvert les mardi, mercredi,
jeudi et vendredi de 11h00 à 12h00
et de 13h30 à 15h30.

Permanence bancaire

Le Crédit agricole tient une perma-
nence avec son bus mobile **tous**
les jeudis de 9h30 à 12h00 à
proximité du distributeur automa-
tique de billets.

Marché hebdomadaire

Un marché hebdomadaire se tient
tous les **dimanches matins** de
8h00 à 12h00 sur la place du
19 Mars. En raison du marché,
le stationnement sur la place est
interdit le dimanche matin de 7h00
à 13h00.

Pour suivre l'actualité de la commune

Le site internet : www.lafeuillade-en-vezie.fr
La page Facebook : [@lafeuilladeenvezie](https://www.facebook.com/lafeuilladeenvezie)

Déchetterie Intercommunale

La déchetterie intercommunale
est ouverte :
Les lundi, mercredi et vendredi
de 13h30 à 17h30.
Le samedi de 8h00 à 12h00
et de 13h30 à 17h30.

Port du masque obligatoire,
se munir de sa redevance ordures
ménagères et trier préalablement
ses déchets.

La **garderie** de l'école

La garderie de l'école fonctionne
en période scolaire les lundi, mardi,
jeudi et vendredi de 7h30 à 9h00 et
de 16h30 à 18h30, le mercredi de
7h30 à 9h00. **Des temps d'ac-
tivités périscolaires (TAP)** sont
proposés à la sortie des cours les
lundi, mardi, jeudi et vendredi de
15h45 à 16h30.

La **micro-crèche** intercommunale

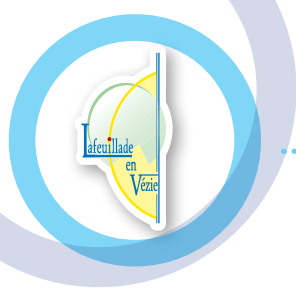
« Les Petits Pélous »
D'une capacité de 10 places,
elle accueille les enfants
de 2 mois à 6 ans.
Ouvert du lundi au vendredi
de 7h30 à 18h30.
Tél. 04 71 63 65 63

Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH)

Durant les périodes de vacances
scolaires, les 6 ALSH de la commu-
nauté de communes de la Châtai-
gneraie Cantalienne, dont celui de
Lafeuillade, accueillent les enfants
âgés de 3 à 12 ans.

Espace Enfance Jeunesse
Parc d'activités « Les Camps »
15130 LAFEUILLADE EN VEZIE
Tél. : 04.43.33.10.89

Mail :
alsh.lafeuillade@chataigneraie15.fr



ÉDITO

Le mot du maire



Jean-Louis FRESQUET

Maire de Lafeuillade-en-Vézère

Comme chaque fin d'année, nous avons le plaisir de vous adresser notre bulletin d'information municipale dont nous nous sommes efforcés de moderniser la forme tout en lui donnant plus de couleur pour le rendre plus agréable à lire, tout en diminuant les coûts d'édition. Nous espérons que vous y trouverez des informations utiles et restons à votre écoute pour en améliorer ou faire évoluer le contenu pour les prochains numéros. Ce bulletin annuel vient compléter les informations que nous diffusons au travers du site internet de la commune, très régulièrement mis à jour, et de la page Facebook de la commune.

Tout d'abord, je voudrais remercier les habitantes et habitants de Lafeuillade-en-Vézère qui ont fait confiance à notre équipe lors des élections municipales de mars et juin derniers. La nouvelle équipe est au travail et met tout en œuvre pour gérer au mieux notre commune, répondre à vos attentes et tenir ses engagements.

Cette année 2020 aura été bien particulière avec cette crise sanitaire sans précédent qui a bouleversé notre quotidien, nos façons de vivre et de travailler avec des conséquences importantes pour la vie sociale, culturelle, sportive et surtout économique. Il nous appartient tous d'être responsables et de respecter au mieux les consignes sanitaires pour faire en sorte de limiter la propagation du virus et de retrouver aussi vite que possible une vie normale.

Dans ce contexte difficile, notre collectivité s'est attachée à maintenir le fonctionnement de ses services, à poursuivre ses chantiers et à travailler sur ses projets :

- finalisation du chantier d'aménagement du lotissement du Château d'eau et lancement de la commercialisation des lots ;
- démarches en vue de la mise en conformité et de la sécurisation des périmètres des captages d'eau potable prévues en 2021 ;
- démarches pour l'installation des armoires qui permettront de raccorder les foyers de la commune à la fibre optique d'ici 2022 ;
- finalisation de l'adressage des hameaux ;
- réalisation de travaux routiers route de Cance et route du Toyre ;
- montage d'un dossier de demande de subvention pour l'aménagement du rez-de-chaussée de la maison Vialacre (ex local Artal) prévu en 2021 ;
- réflexion sur le devenir de la maison Puech située au nord du nouveau lotissement, qui pourrait être démolie en prévision d'un nouvel aménagement de l'entrée du bourg ;
- engagement de premières démarches pour rechercher un nouveau médecin généraliste et proposer l'élaboration d'un projet de santé à une échelle intercommunale ainsi que la réalisation d'une maison de santé.

Sur la nouvelle zone d'activités intercommunale, deux entreprises se sont installées cette année : le garage agricole Caldeyroux-Loudières et l'entreprise Mécatheil. Un nouveau pylône de téléphonie mobile équipé en 4G a par ailleurs été mis en service par Orange à proximité de la zone.

Nous avons également connu cette année **beaucoup de changements au niveau du personnel communal**, tant dans nos services techniques que dans les personnels que la mairie met à disposition de l'école. Qu'ils soient tous remerciés pour leur implication et les efforts qu'ils ont dû faire pour s'adapter au contexte sanitaire. Merci également à Christian Puech d'avoir bien voulu former notre nouvel agent technique.

En raison des contraintes sanitaires, **nous ne pourrons pas vous accueillir en début d'année pour la traditionnelle cérémonie des vœux** et souhaiter ainsi la bienvenue à tous les nouveaux arrivants sur la commune. Je m'efforcerai de les rencontrer dans les prochaines semaines pour leur remettre, notamment, notre guide d'accueil.

J'ai enfin une pensée pour toutes les familles qui ont été éprouvées par un deuil et pour les personnes qui rencontrent des problèmes de santé.

Avec le conseil municipal et l'ensemble du personnel communal, nous vous souhaitons à tous de joyeuses fêtes de fin d'année et vous adressons tous nos vœux de bonne et heureuse année 2021. ◀



LE PERSONNEL COMMUNAL

Dix agents à votre service

Plusieurs changements sont intervenus cette année avec l'arrivée de 4 nouveaux agents dont 3 pour remplacer des agents démissionnaires ou en congé maternité et un renfort à temps partiel à l'école. **Présentation de la nouvelle équipe.**

Secrétariat de mairie

Deux agents assurent l'accueil et le secrétariat de mairie. Valérie DONADEY remplace Audrey DUBREUIL, en congé maternité depuis novembre 2020.



Corinne SEMETE

Secrétaire de mairie



Audrey DUBREUIL

Secrétaire de mairie

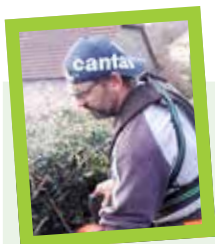


Valérie DONADEY

Secrétaire de mairie remplaçante

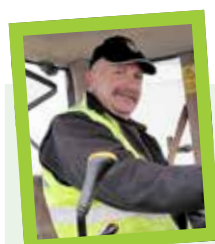
Services techniques municipaux

En juillet 2020, Stéphane JULIEN, habitant de Lafeuillade-en-Vézère, a succédé à Frédéric TILLIT au poste d'agent technique.



Stéphane JULIEN

Agent technique



Géraud JACQUEMARD

Agent technique à mi-temps

École, cantine, garderie, TAP

La mairie met à disposition 4 agents pour l'école, la cantine, la garderie et les temps d'activités périscolaires, qui ont reçu à la rentrée le renfort d'un 5e agent, Fanny BRASQUIES, recrutée pour 6 heures par semaine afin de faire face au surcroît d'activité lié à la mise en œuvre des mesures sanitaires. À noter également l'arrivée à la rentrée scolaire 2020 de Céline MAURY en remplacement de Stéphanie LAROUMES.



Céline MAURY

Adjointe territoriale d'animation



Valérie BRASQUIES

Adjointe technique territoriale



Marie-Claude BONNET

Cantinière



Aurélie SERVANS

Agent technique territorial faisant fonction d'ATSEM



Fanny BRASQUIES

Recrutée en renfort



ÉLECTIONS

Une **nouvelle équipe** municipale

Une nouvelle équipe municipale a été élue cette année à l'issue des scrutins des 15 mars et 28 juin : elle est composée de 15 membres, dont 12 élus sur la liste conduite par Jean-Louis FRESQUET, adjoint sortant, et 3 sur la liste conduite par Loïc GALLOT, conseiller municipal sortant. Elle compte 5 conseillers municipaux sortants et 10 nouveaux élus.



De gauche à droite sur la photo : René LAPORTE, Pascal PIGANOL (2^e adjoint), Pierre TALON (en médaillon), Thierry TOUYRE, Marie-Claude GINTRAND, Jean-Louis FRESQUET (maire), Marie-Paule PUECH, Gilbert MERAL, Georges GINIOUX, David BASSET (1^{er} adjoint), Adélaïde RHODES, Nicolas CAUSSE, Serge ROUCHET (3^e adjoint), Lionel TRIN, Nathalie AURATUS.

La séance d'installation du nouveau conseil municipal s'est déroulée le 3 juillet : Jean-Louis FRESQUET, seul candidat, a été élu maire dès le premier tour de scrutin. Il succède à Pierre SIQUIER, à qui la nouvelle équipe a rendu un hommage appuyé pour ses 37 années d'engagement au conseil municipal de la commune dont 6 en qualité de maire.

Trois adjoints au maire ont été élus : David BASSET, 1^{er} adjoint en charge des travaux, de l'urbanisme, de l'eau et de l'assainissement et

des bâtiments communaux ; Pascal PIGANOL, 2^e adjoint en charge des finances, de l'école, des relations avec les associations, artisans et commerçants, de la jeunesse, de l'action sociale et de la communication ; Serge ROUCHET, 3^e adjoint en charge du personnel technique, de la voirie, de l'animation et de l'environnement.

13 commissions municipales ont été créées : travaux et urbanisme - eau et assainissement - finances - communication - école - action sociale et CCAS - environnement et cadre de vie - commerce et artisanat - vie

associative, animations, jeunesse et sports - voirie - salles communales, terrains de sports, cimetière. Deux nouvelles commissions ont été créées, dont l'une consacrée à l'école qui associera des élus, le personnel communal de l'école et un représentant de l'équipe enseignante, l'autre destinée à suivre le projet de maison de santé porté par la nouvelle municipalité.

Le conseil municipal s'est réuni à cinq reprises depuis son élection. ◀

Un **changement au conseil municipal** suite à un recours

Suite à un recours déposé par Loïc GALLOT, candidat non élu et tête de la liste « Lafeuillade, une équipe pour un nouvel élan », le tribunal administratif de Clermont-Ferrand a estimé, par jugement du 29 septembre 2020, que 8 bulletins de vote, comptabilisés nuls par le bureau de vote, devaient être considérés valides.

La comptabilisation de ces bulletins de vote l'a conduit à annuler l'élection d'Isabelle BOUYGUES, élue sur la liste de M. GALLOT, et à la remplacer par Marie-Paule PUECH, qui faisait également partie de la liste de M. GALLOT, élue au bénéfice de l'âge face à Thierry CAZAL, crédité du même nombre de voix. Marie-Paule PUECH a été installée lors de la réunion du conseil municipal du 23 octobre 2020.

Des élus impliqués

Jean-Louis Fresquet, maire de Lafeuillade-en-Vézère, a été élu conseiller délégué de la Communauté de communes de la Châtaigneraie cantalienne, ce qui permet à la commune de siéger au bureau de la communauté de communes qui compte 25 membres, dont 16 conseillers délégués. Neuf élus du conseil municipal siègent par ailleurs dans les différentes commissions de travail mises en place par la communauté de communes.



59 enfants ont fait leur rentrée à l'école

59 enfants, dont 10 en maternelles, 19 en grande section et CP, 14 en cours élémentaire et 16 en cours moyen ont fait leur rentrée le 1^{er} septembre 2020 à l'école de Lafeuillade-en-Vézère.



L'équipe enseignante aux côtés du maire Jean-Louis Fresquet et d'une partie du personnel scolaire communal, dans la classe dont les bureaux ont été changés.

Divisés en 4 classes, les enfants sont encadrés par une équipe enseignante de 5 personnes dirigée par Florence CHWALEK-TOURAILLE, directrice de l'école, qui

compte une nouvelle recrue en la personne de Marion BERGERON qui a pris en charge les CM1-CM2 et assure les décharges de la directrice. Les trois autres enseignants sont Ma-

rie-Ange GRIMAL (petites et moyennes sections de maternelle), Nathalie CANIS (grande section de maternelle et CP) et Anne MAZURKIEWICZ (CE1 et CE2). Une rentrée marquée comme dans tous les établissements scolaires par la mise en œuvre des consignes sanitaires qui ont notamment conduit la mairie à équiper les classes de grande section et de CP de nouveaux bureaux et à réaliser divers aménagements pour revoir la disposition des classes. Le surcroît de travail imposé par le respect des consignes sanitaires a par ailleurs conduit la mairie à embaucher une 5^e personne en renfort des 4 agents mis à disposition de l'école. ◀

Le chantier de l'adressage terminé

La municipalité de Lafeuillade-en-Vézère a repris mi 2019 et achevé cette année son chantier de dénomination et numérotation des rues de la commune en traitant les hameaux extérieurs au bourg.

33 plaques de rues et panneaux de lieux-dits, ainsi que 136 plaques numérotées ont été installées cette année ou le seront prochainement par les agents des services de la commune, qui a intégralement pris en charge les coûts d'acquisition et d'installation de ces matériels. Dans le bourg, la dénomination de la rue du Puy-des-Vieilles a été modifiée en « rue du Midi ».

La dénomination et la numérotation des rues et hameaux permettent d'améliorer la localisation de chaque habitation grâce à l'attribution d'une adresse précise, géolocalisable, ce qui est utile tant pour des raisons de sécurité (pompiers, gendarmerie, services de santé...) que de qualité des services (distribution postale,



livraisons, EDF, services à la personne...). L'adressage sera également indispensable pour bénéficier demain **d'un raccordement à la fibre optique**, qui sera déployée sur la commune d'ici 2022. ◀

Colis de Noël

Compte tenu du contexte sanitaire, la mairie ne pourra pas organiser cette année le repas de Noël des aînés.

En lieu et place, le Centre communal d'action sociale (CCAS) a décidé d'offrir aux personnes de plus de 70 ans **un colis de Noël composé de produits achetés auprès des commerçants de la commune**. 70 colis ont ainsi été confectionnés pour un coût de l'ordre de 1 600 € et seront distribués en fin d'année. ◀

Mise à jour du registre des personnes vulnérables

En raison de la crise sanitaire et de la mise en œuvre d'une nouvelle période de confinement à compter du 30 octobre 2020, **la commune de Lafeuillade-en-Vézère a activé la mise à jour de son registre des personnes vulnérables** sur lequel toute personne âgée, handicapée, isolée, peut demander son inscription. La mairie a adressé un courrier d'information en ce sens aux personnes potentiellement concernées. L'inscription sur ce registre, qui peut être transmis au préfet du département sur sa demande, permet de bénéficier d'une attention particulière des pouvoirs publics dans les périodes de crise, afin d'apporter aux personnes vulnérables des conseils, un soutien et une assistance. **Renseignements auprès de la mairie au 04 71 62 55 12.** ◀



INFOS PRATIQUES

Payez vos taxes locales en ligne

L'application de télépaiement permet depuis cette année de payer en ligne ses factures d'eau et d'assainissement.

En 2019, la commune en mis en place un service de paiement en ligne des factures, via l'application « TIPI », devenue « PAYFIP », solution de télépaiement proposée par la Direction générale des finances publiques. Elle permettait au départ de régler en ligne, via carte bancaire, les factures de cantine, de garderie et les loyers des logements communaux. Elle permet depuis cette année de régler également les factures d'eau et d'assainissement. Les informations nécessaires pour ef-



fectuer le paiement en ligne figurent sur les factures et avis des sommes à payer transmis par la mairie. Il est nécessaire d'avoir une adresse mail pour recevoir l'avis de paiement. Pour les personnes qui n'ont pas accès à internet ou ne souhaitent pas l'utiliser, le paiement reste bien sûr possible par chèque. ◀

EN BREF

Une permanence des Restos du Cœur à Lafeuillade

L'association les Restos du Cœur-Re-lais du Cœur du Cantal a décidé de mettre en place un point-accueil à Lafeuillade-en-Vézère pour y accueillir les personnes qui ont des besoins alimentaires ou souhaitent bénéficier de conseils. La commune a mis gracieusement à sa disposition la salle multi-activités les mardis et jeudis des semaines impaires de 15h00 à 16h00 à compter du mois de décembre 2020. ◀

Don du sang

Trois collectes ont été organisées en 2020 à Lafeuillade-en-Vézère :

- 19 février : 41 personnes présentes, 35 poches prélevées, 1 nouveau donneur.
 - 17 juin : 40 personnes présentes, 36 poches prélevées, 1 nouveau donneur.
 - 23 septembre : 49 personnes présentes, 48 poches prélevées. Merci à tous les donneurs.
- En 2021, les collectes sur la commune auront lieu toujours les mercredis de 16h30 à 19h15. Dates à venir : 10 février, 2 juin et 20 octobre. ◀

CONSEILS POUR MIEUX VIVRE ENSEMBLE À LAFEUILLADE-EN-VEZIE

POUR MIEUX VIVRE ENSEMBLE ET EN BON CITOYEN

EN RESPECTANT NOTRE ENVIRONNEMENT,

MERCI DE PRENDRE EN COMPTE CES QUELQUES CONSEILS :

- ✗ Faire le tri de ces ordures ménagères en déposant dans les containers prévus à cet effet (situés dans la zone artisanale des Camps et sur l'ancienne route RD 920 au lieu-dit Teissonnières) les matières recyclables (verre, papier, emballage plastique, etc). Ne pas déposer d'autres déchets que ceux admis dans les containers.
- ✗ Balayer le trottoir devant votre habitation, le déneiger à l'occasion, ne pas se garer le long des voies afin de faciliter le passage du chasse-neige en hiver.
- ✗ Les dépôts sauvages de déchets verts et d'ordures sont strictement interdits et passibles de poursuites pénales.
- ✗ Tenir votre animal de compagnie en laisse, respecter les espaces verts et aires de jeux en faisant attention aux déjections canines, limiter la prolifération de nos amis les chats en pensant stérilisation, veiller à ne pas nuire au voisinage avec vos animaux à quatre pattes.
- ✗ Couper les branches des arbres qui avancent sur l'emprise des voies publiques, élaguer les haies à l'aplomb des rues.
- ✗ Jeter les gants, les lingettes, les masques, les serviettes hygiéniques dans votre poubelle, pour éviter la pollution sur la voie publique et faire en sorte qu'ils ne se retrouvent pas dans les conduites d'évacuation des eaux usées, ce qui nuit au bon fonctionnement de nos stations d'épuration.



Ça s'est passé en 2020

Inaugurations du lotissement et de la station d'épuration



L'inauguration de la nouvelle station de traitement des eaux usées.

En janvier 2020, la municipalité a organisé une cérémonie pour inaugurer officiellement le chantier d'aménagement du nouveau lotissement du Château d'eau et la nouvelle station de traitement des eaux usées située en contrebas du bourg.

Présidée par Pierre Siquier, maire, la cérémonie s'est déroulée en présence de Charbel Aboud, secrétaire général de la préfecture, Bernard Delcros, sénateur,

Vincent Descœur, député du Cantal et conseiller départemental du canton d'Arpajon, Bruno Faure, président du Conseil départemental, Isabelle Lantuéjoul, conseillère départementale, Annie Plantecoste, vice-présidente de la Communauté de communes de la Châtaigneraie cantalienne, de nombreux maires, des représentants des maîtres d'œuvre et des entreprises. ◀

Une course cycliste **au cœur de l'été**

C'est l'une des rares manifestations qui a pu être maintenue cette année : le dimanche 19 juillet, Lafeuillade-en-Vézère a accueilli la première course cycliste proposée en Auvergne-Rhône-Alpes depuis le début de la crise du Covid. Une épreuve organisée par le Vélo Club Maursois, présidé par Yves Cantournet, avec le concours de l'association Lafeuillade Animation et de la mairie de Lafeuillade.

Le Vélo Club Maursois aura donc réussi son pari de relancer ce « Prix de Lafeuillade » et de le tenir à la date



Lors de la cérémonie de remise des récompenses du « Prix de Lafeuillade ».

prévue. Le succès était au rendez-vous puisque, sous un grand soleil, près de 130 coureurs ont participé aux différentes épreuves

sur un circuit en boucle de 2,5 kilomètres, parcourant pour les uns 55 kilomètres et 85 kilomètres pour les autres. ◀

Commémoration du **11 novembre**



Crise sanitaire oblige, c'est en petit comité que s'est déroulée cette année la cérémonie de commémoration du 102^e anniversaire de l'Armistice du 11 novembre 1918. Le maire Jean-Louis Fresquet et Serge Rouchet, 3^e adjoint, ont déposé une gerbe au monument aux morts de la commune en présence de Robert Ferrières et Éliane Servans, représentant les associations d'anciens combattants et Antonin Gaillac, porte-drapeau. ◀

État civil

Le registre d'état civil de la commune a enregistré :

En 2019 : 1 naissance, 1 mariage, 6 PACS, 6 décès.

En 2020 (au 15 novembre) : 5 naissances, 1 mariage, 2 PACS, 5 décès. ◀

Deux défibrillateurs dans le bourg

La commune a mis en place deux défibrillateurs dans le bourg : l'un est installé à l'extérieur de la salle multi-activités, un deuxième a été installé cette année à l'entrée du foyer communal. ◀

Le chantier d'aménagement du nouveau lotissement achevé

Démarrés en septembre 2019, les travaux d'aménagement du lotissement du Château d'eau ont été réceptionnés fin octobre 2020. Il s'étend sur près de 2 hectares, décomposés en 19 lots, dont 12 proposés à la commercialisation. Il permettra d'accueillir 19 nouvelles familles à Lafeuillade-en-Vézère.

S'appuyant sur une étude d'aménagement confiée au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE), la précédente municipalité a décidé de lancer ce chantier d'aménagement du centre-bourg, dans l'objectif d'accueillir de nouveaux habitants. Notre commune bénéficie en effet d'une situation privilégiée, à 17 kilomètres d'Aurillac, à l'intersection de la RD 920 (plus de 5 000 véhicules/jours) et de la RD 601. Elle profite d'une situation géographique intéressante qui en fait naturellement un carrefour commercial et de services. Avec un peu plus de 600 habitants, Lafeuillade-en-Vézère connaît depuis plusieurs années une croissance démographique liée à l'installation de nouveaux résidents, qui s'accompagne d'une forte demande en logements.

Un lotissement en plein centre-bourg

Le lotissement du Château d'eau a été aménagé sur un terrain de 1,825 hectare acheté par la commune. Situé au centre du bourg, à proximité immédiate des commerces et des services,



Lors de la cérémonie officielle organisée en janvier 2020, quelques mois après le lancement du chantier d'aménagement.

il offre sur sa partie haute une vue exceptionnelle sur les monts du Cantal et le plateau de l'Aubrac.

Il dispose d'une seule voirie à sens unique de circulation, l'entrée s'effectuant au niveau de la maison Vialacre, la sortie vers les maisons Puech. La voie est longée par un cheminement piétonnier. Un escalier sera aménagé au niveau de la boulangerie Cou-

betergues pour permettre un accès piétonnier rapide au bourg et à ses services.

Deux bassins de rétention ont été positionnés de part et d'autre du lotissement pour recueillir les eaux pluviales drainées par des noues paysagères. Des plantations d'arbres et végétaux et des aménagements paysagers sont prévus.



Le lotissement se composera comme suit

■ **3 maisons locatives sociales** sur des terrains de 355 à 390 m² qui seront construites sous maîtrise d'ouvrage de Cantal Habitat. Les travaux de construction devraient débuter en 2021.

■ **4 maisons « séniors »**, équipées de domotique et adaptées à la vie de personnes vieillissantes, sur des terrains de 356 à 365 m² : ces maisons pourraient être construites sous maîtrise d'ouvrage de la commune, qui les mettrait ensuite en location.

■ **12 terrains à bâtir** d'une surface comprise entre 510 et 1 189 m², dont la commercialisation auprès de particuliers a débuté à un prix qui varie de 34 à 41 €/m². Trois lots sont d'ores et déjà réservés, les premières constructions devraient être mises en chantier en 2021.

■ Des espaces communs paysagés respectueux de l'environnement : noues, verger partagé, théâtre de verdure, terrain de pétanque...



L'équipe de maîtrise d'œuvre :

- **Maîtrise d'ouvrage** : commune de Lafeuillade-en-Vézie.
- **Assistant à maîtrise d'ouvrage** : Cantal Habitat.
- **Maîtrise d'œuvre** : cabinets d'architectes Métaphore/SCP Allo et Claveirole.
- **Contrôle technique** : Socotec.
- **Sécurité et protection de la santé** : AB Ingénierie.
- **Paysagiste** : Elsa Guivarc'h.



Les entreprises de travaux

Cette opération permet de contribuer à l'économie locale puisque **la totalité du programme de travaux a été confiée à des entreprises cantaliennes** :

- **VRD** : entreprise LAPIERRE de Montsalvy/EUROVIA (co-traitant).
- **Serrurerie** : SARL C2M de Maurs.
- **Plantations** : entreprise Bois et Paysages d'Aurillac.



Le financement du projet

Le coût prévisionnel du chantier d'aménagement du lotissement du Château d'eau s'établit à quelque 887 000 € TTC.

Des subventions ont été sollicitées auprès des financeurs pour un total de 182 189 euros, dont :

État (DETR) : 103 954 €.

Conseil départemental (Fonds « Cantal Développement » et « Cantal Innovation ») : 43 000 €.

Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes : 29 635 €.

Communauté de communes de la Châtaigneraie cantalienne (Fonds de concours) : 5 600 €.

La vente des lots devrait amener 373 000 € de recettes. Le reste est financé par un emprunt contracté par la commune.

À la découverte du **patrimoine bâti** de la commune



Le 17 octobre 2020, Jean-Louis Fresquet, maire, a emmené son équipe municipale pour faire le tour des bâtiments et équipements communaux, en commençant par la mairie qui, inaugurée en 1999, abrite le secrétariat de mairie, le bureau du maire, la salle du conseil municipal et des locaux techniques.



LE BUREAU DE POSTE - Le bâtiment est propriété de la commune qui l'a aménagé en même temps que la mairie et le loue à La Poste. Les anciennes équipes municipales se sont fortement mobilisées pour le maintien de ce service à Lafeuillade-en-Vézère.



LE GROUPE SCOLAIRE - Modernisée au milieu des années 2000, l'école comprend 5 salles de classe pour une capacité d'accueil de 90 élèves, une garderie, une cuisine et une cantine. Joutant le groupe scolaire, le bâtiment de l'ancienne poste est mis à la disposition de l'association d'aide aux devoirs. Devant l'école, une aire de jeux

pour enfants a été aménagée.

Derrière le bâtiment de l'école, le foyer communal est mis à disposition de l'école pour les activités périscolaires, ainsi que des associations locales pour leurs activités et réunions. Il est également proposé à la location auprès des particuliers.



LA MAISON VIALACRE - Propriété de la commune depuis 1999, elle abrite à l'étage 3 logements. Une partie du rez-de-chaussée est louée au Crédit agricole qui y dispose d'un distributeur automatique de billets. L'ancien local Artal va être réaménagé par la commune dans la perspective d'accueillir un professionnel de santé.



LES TOILETTES PUBLIQUES - Ce bâtiment nécessiterait une rénovation pour laquelle des devis ont été demandés.



LA SALLE MULTI-ACTIVITES - Mise en service en 1989, d'une surface de 643 m², elle est utilisée par les associations, pour les activités scolaires et pour l'organisation d'évènements.



LES LOCAUX TECHNIQUES - Situés à proximité du terrain de foot, ils abritent le matériel de la commune (tracteur, remorque, épareuse, chasse-neige, outils...).



LE TERRAIN DE FOOT - Il est utilisé pour les entraînements de l'équipe première du SCC et les matches des jeunes, ainsi que pour les activités scolaires. Les vestiaires ont besoin d'importants travaux de rafraîchissement qui seront réalisés dans les prochains mois. Un apport de terre végétale et un réengazonnement d'une partie du terrain ont été effectués fin 2020.



LE LOCAL DE CHASSE - Accolé à la salle multi-activités, il est géré par l'association locale de chasse qui souhaite l'agrandir et utilisera pour cela un local de stockage voisin que la mairie a décidé de mettre à sa disposition.



LE SKATE PARK et le TERRAIN DE PÉTANQUE - Aménagé en 2014 sous le terrain de football, le skate park est ouvert aux pratiquants de BMX, skateboard et roller. Il fait l'objet d'un entretien régulier. Il jouxte un terrain de pétanque utilisé notamment par l'association du Bouchon Vézitien qui en a fait l'aménagement (et notamment l'éclairage) avec l'aide de la commune.



LA MAISON PUECH - Situé au nord du nouveau lotissement, cet ensemble bâti a été acheté par la commune en 2010 avec le terrain attenant pour réaliser les aménagements commerciaux. Compte tenu du coût important que représenterait une rénovation, et pour éviter des coûts de fonctionnement, la commune envisage de le démolir dans l'attente de la définition d'un nouvel aménagement de l'entrée de bourg.



L'AIRE DE JEU POUR ENFANTS - Située dans le lotissement du Puy des Vieilles, cette aire de jeux a été réalisée en 2011 en même temps que celle aménagée devant l'école.



La ZA des Camps et le nouveau Parc d'activités du pays de Montsalvy accueillent actuellement 13 entreprises qui représentent au total plus de 70 emplois. La société Mécatheil et la SARL Caldeyroux-Loudières se sont installées en 2020 sur la nouvelle zone d'activités intercommunale.

La commune de Lafeuillade-en-Vézère a la chance d'avoir sur son territoire deux zones d'activités, installées en bordure de la RD 920 : la ZA des Camps et le Parc d'activités du pays de Montsalvy (appellation officielle de la nouvelle zone d'activités).

La ZA des Camps a été aménagée par la commune sur un terrain qu'elle a achetée en 1988. Elle compte aujourd'hui dix entreprises en activité et accueille également un bâtiment technique de la Communauté de communes de la Châtaigneraie cantalienne.

Le nouveau Parc d'activités du pays de Montsalvy a été inauguré en janvier 2015. Réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de communes du pays de Montsalvy, pour un coût de plus de 1,1 million d'euros, il s'étend sur 35 000 m² découpés en

15 lots d'une superficie comprise entre 1 000 et 6 500 m², commercialisés à un prix qui varie de 8 à 16 €/m² suivant l'emplacement. Il accueille aujourd'hui trois entreprises ainsi que deux bâtiments intercommunaux : le bâtiment enfance-jeunesse, inauguré en juillet 2013, qui abrite l'accueil de loisirs et le relais petite-enfance, ainsi que la micro-crèche, inaugurée en juin 2018. Les acquisitions foncières réalisées permettent d'envisager dans une deuxième temps une extension de 15 000 m² (voirie et réseaux réalisés) sur ce Parc d'activités géré par la Communauté de communes de la Châtaigneraie cantalienne.

Renseignements :
04 71 49 64 37
mg.cazes@chataigneraie15.fr

Les entreprises présentes sur les deux zones d'activités

ZA DES CAMPS

AXEREAL Elevage : aliments du bétail, engrais, semences, matériel d'élevage.

Terrya La Maison de l'Éleveur : aliments du bétail, produits du sol.

SARL Pierre Laroussinie - Lumelec : électricité générale, magasin de vente, dépannage électro-ménager.

La clinique vétérinaire de la Châtaigneraie.

SARL Talon, Les Salaisons du Veinazès.

Le Vézitien : concepteur métallier.

GAEC de la Fargue : plants de légumes, plantes à massif, géraniums, chrysanthèmes...

EURO-FROID, Ets Fofana : froid industriel, climatisa-



tion, chauffage, gaz, fioul et bois, électricité générale, tanks à lait, assistance dépannage, maintenance chaudières gaz et fioul, pompes à chaleur.

SARL Causse Transports : transport de marchandises.

SARL Peyrou-Meyniel : travaux agricoles et publics, assainissement individuel.

ZA DU PAYS DE MONTSALVY

CTNA Alain Cammas : alimentation animale, engrais, semences.

Méca-Theil : fabrication de machines automatisées.

SARL Caldeyroux-Loudières : matériel agricole, magasin libre-service.

Mécatheil : un nouveau bâtiment pour de nouveaux projets

La société Mécatheil a quitté ses ateliers et bureaux de la ZA des Camps pour s'installer en 2020 dans un nouveau bâtiment sur le Parc d'activités du pays de Montsalvy.

Olivier THEIL devant son nouveau bâtiment



Créée de toutes pièces en 1998 par Olivier Theil et son père Francis, l'entreprise Mécatheil a été l'une des premières à s'installer sur la ZA des Camps, après la clinique vétérinaire, en construisant un atelier-relais réalisé alors sous maîtrise d'ouvrage de la commune.

Elle a déménagé au second semestre 2020 pour s'installer de l'autre côté de la route départementale dans un nouveau bâtiment de 2 200 m² réalisé cette fois sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de communes de la Châtaigneraie cantalienne avec le soutien financier de l'Etat et de la Région dans le cadre du programme « Territoires d'industrie ».

La société Mécatheil emploie 30 salariés dans son bureau d'études et ses ateliers pour un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 3 millions d'euros.

Elle est spécialisée dans la robotique et la fabrication sur mesure de machines-outils.

Elle travaille pour des secteurs comme la plasturgie, la pharmacie, l'aéronautique, l'automobile, le bâtiment et les travaux publics... Elle a développé depuis quelques années des marchés à l'international et va installer ses machines partout dans le monde (Indonésie, Emirats Arabes Unis, Italie...).

L'entreprise planche sur plusieurs projets, dont la fabrication de pavillons modulaires de 70 m² prêts à installer, équipés d'énergies renouvelables et de domotique, dont elle vient de lancer la commercialisation sous la marque « Modul'Theil » !

Un 2^e site pour l'entreprise d'Etienne Caldeyroux et Christian Loudières

Une nouvelle entreprise de vente et réparation de matériel agricole avec magasin libre-service s'est installée à Lafeuillade en 2020.

Etienne Caldeyroux et Christian Loudières devant leur nouveau bâtiment

Etienne CALDEYROUX et Christian LOUDIERES ont créé leur entreprise en 2009 en reprenant les établissements REMISE de Montsalvy. Ils se sont installés au printemps 2020 sur la nouvelle zone d'activités intercommunale du pays de Montsalvy, à Lafeuillade-en-Vézère, où ils ont aménagé un bâtiment de 800 m² qui abrite notamment un atelier de réparation et un magasin libre-service. Spécialisés dans la vente et la réparation de matériel agricole, agents Massey-Ferguson, ils emploient deux salariés sur leurs deux sites de Lafeuillade et Montsalvy. Ils ont déjà un projet d'agrandissement sur la zone d'activités de Lafeuillade.





RÉUNION DU 26 SEPTEMBRE 2019

Ordre du jour : lotissement du Château d'eau : prix de vente des lots - Tarifs garderie et transport vers l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement - Questions diverses.

● **Lotissement du Château d'eau :** prix de vente des lots : Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de fixer le prix de vente des lots. Après délibération, le conseil municipal décide le prix des lots comme suit :

Lot 1 (790 m²) : 26 860 € TTC, soit 34 €/m².

Lot n° 9 (705 m²) : 23 970 € TTC, soit 34 €/m².

Lot n° 10 (790 m²) : 30 810 € TTC, soit 39 €/m².

Lot n° 11 (510 m²) : 20 910 € TTC, soit 41 €/m².

Lot n° 12 (600 m²) : 23 400 € TTC, soit 39 €/m².

Lot n° 13 (555 m²) : 22 755 € TTC, soit 41 €/m².

Lot n° 14 (780 m²) : 31 980 € TTC, soit 41 €/m².

Lot n° 15 (890 m²) : 34 710 € TTC, soit 39 €/m².

Lot n° 16 (890 m²) : 32 930 € TTC, soit 37 €/m².

Lot n° 17 (870 m²) : 35 670 € TTC, soit 41 €/m².

Lot n° 18 (1 450 m²) : 51 475 € TTC, soit 35,50 €/m².

Lot n° 19 (995 m²) : 37 810 € TTC, soit 38 €/m².

● **Demande de subvention pour l'aménagement du lotissement du Château d'eau :** lors de la réunion du 19 septembre, le conseil municipal avait décidé de solliciter la région Auvergne Rhône-Alpes afin d'obtenir une subvention dans le cadre du « Bonus ruralité ». Monsieur le Maire propose de prendre en compte le prix de vente des lots

fixé par l'assemblée ; le montant de la subvention sollicitée est donc de 64 528,60 €. Accord du Conseil Municipal.

● **Tarifs garderie et transport vers le centre de loisirs :** les parents d'élèves ont sollicité la commune pour la mise en place de la garderie le mercredi midi et le transport scolaire vers l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH). Monsieur le maire propose au conseil les tarifs suivants :

- garderie à partir de 12 heures : 1,00 €

- transport vers l'ALSH : 1,00 € (incluant la garderie si départ lors du 2^e transport).

Ces services seront mis en place à compter de la rentrée des vacances de Toussaint. Un bilan de fréquentation sera réalisé en fin d'année afin de décider si ce service sera maintenu. Accord du Conseil Municipal. ◀

RÉUNION DU 18 NOVEMBRE 2019

Ordre du jour : décisions modificatives - Tarifs municipaux 2020 - Renégociation emprunt - Questions diverses.

● **Décisions modificatives 2019 - Budget commune :** écritures budgétaires sur le budget de la commune afin de prendre en compte l'achat d'un défibrillateur à installer au Foyer (obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2020).

Accord du Conseil Municipal.

● **Décisions modificatives 2019 - Budget AEP :** écritures budgétaires sur le budget Eau et assainissement pour la prise en compte de l'avenant au marché des travaux d'assainissement. Accord du Conseil Municipal.

● **Tarifs municipaux 2020 :** Voir tableau annexe. Accord du Conseil Municipal.

● **Vente Cantal Habitat :** Monsieur le Maire informe le conseil municipal que CANTAL HABITAT doit mettre en place un plan de vente de ses biens et, dans ce cadre, propose à la commune l'inscription à la vente des pavillons locatifs sis 21, 23, 25 et 27 lotissement du Puy des Vieilles.

Après délibération, le conseil municipal décide, à la majorité, de ne pas inscrire ces logements à la vente. En effet, les logements locatifs permettent d'attirer de jeunes couples dans la commune qui peuvent ensuite s'y installer définitivement.

● **Enfouissement réseau téléphonique à Lacaze :** Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Syndicat Départemental d'Énergies du Cantal peut réaliser les travaux d'enfouissement du réseau téléphonique à Lacaze. Le montant HT des travaux s'élève à 6 810,14 €, le fonds de concours de la commune sera de 60 %, soit 4 086,08 €. Accord du Conseil Municipal.

QUESTIONS DIVERSES

● **Renégociation emprunt :** Monsieur le Maire informe le conseil municipal de son souhait de renégocier l'emprunt en cours qui avait été mis en place pour le financement de la ré-

novation de l'école. Accord du Conseil Municipal.

● **Eau :**

- Pompe de Peyrou : Monsieur le Maire propose au conseil municipal de changer les pompes de Peyrou afin de doubler le débit prélevé. Le devis s'élève à environ 8 000 €. Accord du Conseil Municipal.

- Pompe station de Moynac : une des pompes de la station de Moynac doit être changée.

- Ladinhac : Lafeuillade continue de fournir environ 100 m³ d'eau par jour.

● **Élections municipales :** la salle du conseil municipal ou le foyer seront prêtés à titre gratuit à tous les candidats dans le cadre des prochaines élections municipales. Réservations auprès du secrétariat de mairie.

Accord du Conseil Municipal.

● **Dates à venir :** cérémonie des vœux le vendredi 3 janvier au Foyer - Repas des aînés le samedi 11 janvier au Foyer - Inauguration de la station Nord et pose de la 1^{re} pierre du lotissement : vendredi 24 janvier. ◀

RÉUNION DU 16 DÉCEMBRE 2019

Ordre du jour : Demande de subvention DETR 2020 - Modification des statuts du Syndicat Départemental d'Énergies - Questions diverses

● Demande de subvention

DETR 2020 : Monsieur le maire informe le conseil municipal que les dossiers de demande de subvention pour la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2020 doivent être déposés avant le 15 janvier.

Il rappelle qu'une demande de subvention pour des travaux de voirie a été déposée auprès du Conseil départemental et propose de solliciter de la DETR pour ce même programme dont le montant s'élève à 182 875 euros HT.

Accord du Conseil Municipal.

● Modifications des statuts

SDE 15 : Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que la commune est membre du Syndicat Départemental d'Énergies du Cantal (SDE15). À ce titre, il convient de valider la modification des statuts qui concerne essentiellement le découpage des secteurs. Lafeuillade-en-Vézies appartiendra ainsi au nouveau secteur dénommé « secteur d'Énergie de Maurs Veinazes ».

Accord du Conseil Municipal.

● Groupement de commandes :

la communauté de communes de la Châtaigneraie Cantalienne propose de constituer un nouveau groupement de commande de travaux de réparation et d'entretien des voiries ; le précédent arrivant à échéance au 31 décembre.

QUESTIONS DIVERSES

● Télésurveillance de la Zone d'Activités :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a rendez-vous prochainement avec la gendarmerie afin d'étudier les possibilités de mise en place d'un système de vidéo-protection aux entrées et sorties des zones d'activités. En effet, cette installation pourrait être financée à près de 80 % par un programme actuellement en cours au niveau de la Région. Accord du Conseil Municipal.

● **Eau :** Monsieur le Maire présente au conseil municipal le courrier de la mairie de Lacapelle-del-Fraisie au sujet du prix de l'eau qui passera en 2020 de 0,28 € à 0,55 € sans information ni concertation préalable.

● École :

- Rythmes scolaires : chaque commune doit transmettre sa décision concernant les rythmes de l'année scolaire 2020/2021 à l'Éducation Nationale avant le 14 janvier. Monsieur le Maire propose de ne pas prévoir de changement. Accord du Conseil Municipal.

- Garderie et transport vers le centre de loisirs du mercredi midi : Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il s'interroge sur la reconduction de ces services ; en effet, depuis leur mise en place aux vacances de Toussaint, les règles ne sont pas respectées par les parents induisant des problèmes de sécurité des enfants. Après discussion, le conseil municipal décide de reconduire ces services jusqu'à fin janvier. En cas de non-respect des consignes, ils ne seront pas renouvelés en février. Un courrier en ce sens sera adressé aux parents d'élèves.

● **Tondeuse :** présentation du devis de réparation de la tondeuse ; une décision devra être prise en concertation avec la commune de Lacapelle-del-Fraisie, co-propriétaire. ◀

RÉUNION DU 20 JANVIER 2020

Modification des statuts du Syndicat AGEDI - Renégociation d'emprunt - École - Questions diverses.

● Modification des statuts

du Syndicat AGEDI : le Syndicat « Agence de Gestion et de Développement Informatique » (AGEDI) modifie ses statuts en vue de les adapter à la réglementation en vigueur, passant d'un syndicat mixte fermé à un syndicat mixte ouvert. Les communes membres du Syndicat doivent approuver ces nouveaux statuts. Accord du Conseil Municipal.

● Renégociation d'emprunt

Caisse d'Épargne : Monsieur le maire présente au conseil municipal les modalités proposées par la Caisse d'Épargne dans le cadre de la renégociation de l'emprunt de 250 000 €. Ce dernier avait été contracté en 2010 au taux de 4,86 % et il sera désormais de 0,95 % avec une échéance en 2033.

Accord du Conseil Municipal.

● Convention de prestation avec le centre de Gestion du Cantal :

Monsieur le maire propose au conseil municipal de signer une convention de prestation d'aide au recrutement avec le Centre de gestion du Cantal en cas de nécessité de remplacer les employées communales de l'école.

● **École :** Monsieur le maire présente au conseil municipal le courrier anonyme envoyé à l'école par certains représentants des parents d'élèves. Il y est fait état d'insultes et de propos injurieux envers le personnel communal et l'équipe enseignante.

Le conseil municipal indique que ces attaques sont inacceptables. Il est décidé de faire un courrier de réponse individuel aux parents d'élèves puis de les recevoir lors d'une réunion à

laquelle Madame VIVENOT, Directrice Départementale de l'Éducation Nationale, souhaite être présente.

Suite à cette situation, deux employées communales ont fait parvenir leur démission. Monsieur le maire les rencontrera afin de discuter de leurs intentions définitives.

QUESTIONS DIVERSES

● **Garderie et transport vers le centre de loisirs du mercredi midi :** une amélioration du respect des consignes relatives à ces services a été constatée au cours du mois de janvier. Il est donc proposé de renouveler ces services jusqu'aux vacances de Pâques. Accord du Conseil Municipal.

● **Terrain de pétanque :** des projecteurs seront-ils installés ? À voir en fonction du prix. ◀

RÉUNION DU 3 JUILLET 2020

Ordre du jour : Installation du Conseil Municipal (élection du maire et des adjoints), lecture de la charte de l' élu local, indemnités de fonction des élus, délégation du Conseil Municipal au maire, désignation des membres des commissions municipales - Marché de travaux de voirie à bon de commande - Ligne de trésorerie - Demande de subvention au Fonds Cantal Solidaire 2019-2021 - Questions diverses.

Tous les membres du Conseil municipal sont présents.

Élection du maire : M. Jean-Louis FRESQUET est élu Maire.

Élection des adjoints : Monsieur le Maire propose de fixer à trois le nombre d'adjoints. Accord du Conseil Municipal. Sont élus :

- M. David Basset, 1^{er} adjoint, en charge des travaux, de l'urbanisme, de l'eau, de l'assainissement et des bâtiments communaux.

- M. Pascal Piganiol, 2^e adjoint, en charge de l'école, des finances, de la communication, des relations avec les associations, les artisans et commerçants, de la jeunesse, de l'action sociale et du CCAS.

- M. Serge Rouchet, 3^e adjoint, en charge du suivi du personnel technique, de la voirie, de l'animation et de l'environnement.

Suite aux nouvelles modalités d'élection des conseillers communautaires, MM. Jean-Louis Fresquet et David Basset David seront délégués à la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne.

DÉLIBÉRATIONS

● **Indemnités de fonction du maire :** pour les communes dont la population est comprise entre 500 et 999 habitants, l'indemnité maximale de fonction de maire est de 1 567,43 € brute mensuelle. Proposition de M. le Maire de fixer cette indemnité à 1 379,18 € brut mensuel. Accord du Conseil Municipal.

● **Indemnité de fonction des adjoints :** pour les communes dont la population est comprise entre 500 et 999 habitants, les indemnités maximales des fonctions d'adjoints sont de 416,17 € brut mensuel. Proposition de fixer cette indemnité à 366,38 € brut mensuel pour chaque adjoint. Accord du Conseil Municipal.

● **Délégation du Conseil**

municipal au maire : Monsieur le Maire informe le conseil qu'il peut lui accorder des délégations de pouvoir (afin de décharger l'ordre du jour des séances et de réagir plus rapidement en cas d'urgence). Toutes les décisions prises dans le cadre de ces délégations doivent faire l'objet d'un compte-rendu lors du Conseil municipal qui suit. Accord du Conseil municipal pour lui accorder délégation dans les domaines suivants :

- autoriser Monsieur le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

- passer les contrats d'assurances ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

- prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

- décider de l'aliénation de gré à gré des biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;

- fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

- intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 €.

- réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal fixé à 200 000 €.

● **Commission d'Appel d'Offres :** elle est composée de Monsieur le Maire, président de la commission, de trois membres titulaires et de trois membres suppléants. Messieurs David Basset, Serge Rouchet et Gilbert

Méral sont désignés membres titulaires et messieurs Georges Ginioux, René Laporte et Nicolas Causse membres suppléants.

● **Désignation des délégués au Syndicat d'Électrification du Veinazès :** MM. Jean-Louis Fresquet et Pascal Piganiol sont désignés pour faire partie de ce Syndicat.

● **Désignation d'un délégué au Comité National d'Action Sociale (C.N.A.S.) :** la collectivité étant membre du CNAS, le conseil municipal doit désigner un élu pour représenter la collectivité au sein de cet organisme. M. Serge Rouchet est élu délégué au CNAS.

● **Ligne de trésorerie :** proposition de mise en place d'une nouvelle ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Épargne aux conditions suivantes : Montant : 200 000 € - durée : 12 mois - taux : 0,65 %. Commission d'engagement : 0, 10 % soit 200 € - Commission de non utilisation : 0,10 %. Accord du Conseil Municipal.

● **Programme voirie 2020 - Groupement de commandes :** Monsieur le maire propose au conseil municipal d'adhérer à un groupement de commandes comprenant les communes de Cassaniouze (coordonnateur du groupement), Sénezergues, Lafeuillade-en-Vézère et Prunet pour réaliser le programme de voirie 2020. Ce groupement permet d'établir une importante économie d'échelle dont profite l'ensemble des communes. Accord du Conseil.

● **Subvention Association Bœuf de Pâques :** le Conseil Municipal, lors du vote du Budget Primitif 2020 et dans le cadre du vote des subventions aux associations, avait accordé une subvention de 500 € à l'association du Bœuf de Pâques. Celle-ci n'ayant pas été inscrite au Budget par erreur doit faire l'objet d'une délibération pour que cette subvention puisse leur être versée en même temps que celle des autres associations. Accord du Conseil.

● **Demande de subvention - Fonds Cantal Solidaire 2019-2021 :** Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il avait été dé-

posé une demande de subvention auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental dans le cadre du Fonds Cantal Solidaire pour 2 opérations :

- pour l'année 2019 : travaux de mise en conformité des captages d'eau potable - tranche 2, pour un montant de 97 779,00 € HT

- pour l'année 2020 : travaux de voirie (tranche 1) pour un montant de 182 876 € HT.

Des subventions ont été attribuées sur ces opérations respectivement à hauteur de 20 000 € et 25 000 €.

Il convient de confirmer l'opération programmée sur 2020.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de repousser cette opération sur l'année 2021 au vu de la situation actuelle (lotissement en cours, travaux de mise en conformité des captages à lancer). Accord du Conseil.

● **Décisions modificatives 2020 :**

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'à compter de la rentrée de septembre 2020, la commune réglera l'achat de toutes les fournitures scolaires. Jusqu'à ce jour, c'est la coopérative scolaire qui le faisait. N'étant plus en droit de régler de tels achats, la commune le prend à sa

charge et en contrepartie la subvention versée à la coopérative scolaire sera diminuée de 2 000 €.

QUESTIONS DIVERSES

● **Commissions municipales :**

Monsieur le Maire propose de mettre en place des commissions municipales afin de pouvoir travailler en groupes. Présentation des différentes commissions pour réflexion. Elles seront mises en place lors du prochain Conseil.

● **École :** du fait des circonstances exceptionnelles liées au COVID, la municipalité doit changer les bureaux de la salle de classe des CP (les bureaux n'étaient pas aux normes). Coût pour l'achat de 20 bureaux avec casiers et 20 chaises : 2 604 € TTC. L'enseignante des CM souhaite changer l'emplacement du tableau numérique afin de mieux aménager sa classe et de favoriser ainsi les conditions d'enseignement. Un devis a été demandé.

Les enseignantes demandent s'il serait possible de rajouter un point d'eau dans la salle de direction. Devis à demander.

● **Lotissement :** un devis est en cours concernant le château d'eau du lotissement qui doit servir de ré-

serve d'incendie suite à un problème d'étanchéité.

● **Personnel communal :** M. le Maire informe le Conseil que tous les emplois de la commune sont pourvus (adjoint technique territorial et adjoint d'animation).

● **Travaux :** le traçage des passages piétons relève de la compétence de la Mairie. Des devis ont été demandés. L'enrobé devant le magasin Utile a été refait. La commune prendra à sa charge la partie qui se trouve sur le domaine public communal suite à une entente avec Mme Labrunie.

● **Course cycliste :** une course cycliste aura lieu sur la commune le dimanche 19 juillet à partir de 14h00. La commune a été sollicitée par le Vélo Club Maursois.

● **Commission salles :** cette commission sera chargée notamment des états des lieux lors des locations des salles. Celle-ci sera composée de : M. René Laporte et M. Georges Ginioux.

● **Élections sénatoriales :** le Conseil municipal doit élire les délégués pour les élections sénatoriales le 10/07. ◀

RÉUNION DU 10 JUILLET 2020

Ordre du jour : élection des délégués des conseillers municipaux pour les élections sénatoriales - Questions diverses.

Absents excusés, ayant donné un pouvoir : Nathalie AURATUS, David BASSET, Isabelle BOUYGUES, Nicolas CAUSSE, Pascal PIGANIOL, Adélaïde RHODES, Pierre TALON et Thierry TOUYRE.

● **Élections sénatoriales :** les élections sénatoriales auront lieu le dimanche 27 septembre 2020. Le collège électoral sénatorial se compose des députés, des sénateurs, des conseillers régionaux, des conseillers généraux et des délégués des conseils municipaux ou des suppléants de ces délégués. Chaque conseil municipal doit désigner ses délégués et ses suppléants, soit 3 délégués et 3 suppléants pour la commune de Lafeuillade-en-Vézic.

Ont été élus délégués titulaires : Jean-Louis Fresquet, Pascal Piganiol

et Marie-Claude Gintrand; et délégués suppléants : Gilbert Méral, David Basset et Lionel Trin.

DÉLIBÉRATIONS

● **Recrutement d'un contrat à durée déterminée (CDD) :** Monsieur le Maire rappelle que la candidature de M. Stéphane JULIEN a été retenue pour le poste d'adjoint technique. Son contrat débutera le 20/07/2020. M. le Maire a sollicité M. Christian PUECH pour former M. JULIEN sur ce poste (réseaux eau et assainissement, connaissances très diversifiées

nécessaires). Il propose de recruter M. PUECH sur un CDD du 20/07/2020 au 21/08/2020 sur la base de 17h30 hebdomadaires (y compris les congés payés) calculée à l'IB 448 - IM 393. Accord du Conseil Municipal.

QUESTIONS DIVERSES

● **Passages piétons :** devis de « Midi Traçage » retenu pour un montant de 1 089,17 € TTC pour la réfection des passages cloutés. Accord à l'unanimité du conseil présent.

● **Achat matériel :** devis de M. Joël MONDOR retenu pour l'achat du nettoyeur haute pression. Accord à l'unanimité du conseil présent. ◀

RÉUNION DU 29 JUILLET 2020

Ordre du jour : Désignation des membres du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) - Commission Communale des Impôts Directs - Délégué A.G.E.D.I. - Correspondant Défense - Subvention - Décisions modificatives - Questions diverses.

Tous les conseillers municipaux sont présents.

DÉLIBÉRATIONS

● **Membres du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) :** suite aux élections municipales, le conseil d'administration du CCAS doit être renouvelé. Ce dernier est présidé par le maire et est composé à part égale de membres du conseil municipal et de membres nommés par le maire.

L'assemblée décide de fixer à 4 le nombre des membres du conseil municipal et désigne les élus suivants : Mesdames Isabelle BOUYGUES et Marie-Claude GINTRAND, Monsieur Pascal PIGANIOL.

● **Commission Communale des Impôts Directs :** le Code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire. Dans les communes de moins de 2 000 habitants, elle est composée de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants qui sont nommés par le directeur départemental des finances publiques parmi une liste de 24 noms (12 titulaires et 12 suppléants) proposés par le conseil municipal. Monsieur le Maire fait part de ses propositions à l'assemblée. Accord du Conseil Municipal

● **Délégué A.Ge.D.I. :** Monsieur le maire informe le conseil municipal que la commune est membre du syndicat mixte « Agence de Gestion et de Développement Informatique ». Il convient de désigner un délégué représentant de la commune lors des conseils d'administration et diverses réunions : M. Pascal PIGANIOL exercera cette mission.

● **Correspondant Défense :** la commune doit désigner un correspondant Défense, qui sera le référent des autorités militaires locales : M. René LAPORTE est nommé correspondant.

● **Subvention au Vélo Club Maursois :** Monsieur le Maire propose au conseil municipal de verser une subvention de 50 € au Vélo Club

Mursois dans le cadre de la course cycliste organisée le 19 juillet sur la commune. Accord du Conseil Municipal.

● **Décisions Modificatives :** écritures budgétaires sur le budget Commune. Accord du Conseil Municipal.

QUESTIONS DIVERSES

● **Commissions municipales :** désignation des membres des commissions municipales.

● **Commissions thématiques de la communauté de communes :** chaque commune de la Communauté de communes de la Châtaigneraie Cantalienne doit désigner des conseillers municipaux membres des 8 commissions thématiques :

- Développement économique : Pascal PIGANIOL, Pierre TALON.

- Politique culturelle : Serge ROUCHET.

- Solidarités : David BASSET, Pascal PIGANIOL.

- Numérique : Pascal PIGANIOL.

- Politique enfance & jeunesse : Jean-Louis FRESQUET.

- Urbanisme : Jean-Louis FRESQUET (conseiller délégué en charge d'une approche territoriale du développement des énergies renouvelables), Gilbert MERAL.

- Agriculture : Thierry TOUYRE.

- Transition énergétique : David BASSET.

● **Trottoir communal attenant au magasin Utile :** Madame LABRUNIE a aménagé les abords du magasin Utile. Monsieur le maire informe le conseil qu'il lui a donné son accord pour faire faire la partie du trottoir appartenant à la commune et longeant le parking côté route de Peyrou (environ 50 m²). Cette partie sera donc à la charge de la commune.

● **Travaux école :**

- Portail : devis reçu pour 588 € TTC - en attente d'autres propositions.

- Création d'un point d'eau : devis reçu pour 2 000 € TTC - en attente d'autres propositions.

- Déplacement tableau numérique : 2 propositions reçues - validation du devis le moins cher pour un montant de 336,30 € TTC.

● **Élagage des chemins communaux :** Monsieur le maire présente au conseil municipal la proposition reçue pour l'élagage des 21 km de chemins. Le devis comprend 2 passages par an, pour un montant de 6 804 € TTC annuel ou 5 800 € TTC avec un engagement de 4 ans. Il indique que l'entretien du matériel et le temps passé par les agents communaux à ces travaux représentent un coût important pour la commune. Accord du conseil municipal pour la proposition sur 4 ans.

● **Bonus Relance :** Monsieur le maire présente au conseil les modalités du Bonus Relance mis en place par la région AURA. Il s'agit d'aides mises en place pour les communes de moins de 20 000 habitants pour la réalisation de divers projets. Les travaux doivent être effectués par des entreprises locales et doivent débuter au plus tard en juin 2021. Il conviendra de choisir le projet à déposer (mur de l'école, wc publics, aménagement local commercial, vestiaires...).

● **Défibrillateurs :**

- Salle polyvalente : batterie et électrodes à changer.

- Foyer/école : défibrillateur à poser à côté de la porte de la cantine.

Référent désigné : Marie-Claude GINTRAND (voir pour formation).

● **Ambroisie :** Monsieur le maire informe le conseil municipal que de l'ambroisie est présente depuis plusieurs années à la ZA des Camps. Cette dernière fait l'objet d'une surveillance régulière pour éviter sa propagation. Ainsi, il convient de désigner des référents en charge de son suivi : Jean-Louis FRESQUET, Nathalie AURATUS, Georges GINIUX.

● **Local ACCA :** l'association communale de chasse sollicite la commune pour pouvoir agrandir son local de chasse à côté de la salle polyvalente. Monsieur le maire propose de leur attribuer le local jouxtant l'existant (environ 10 m²), que la commune utilise actuellement comme local de stockage. L'ACCA se chargera de son aménagement. Accord du conseil municipal.

● Divers :

- Sénatoriales : rencontre M. Sautarel le 5/09 à 18h30.
- Contrôle Éclairage public : Serge Rouchet.
- Contact Anciens Combattants : René Laporte.
- Arbre mort face au crédit agricole :

à couper.

- Lotissement du château d'eau : 3 lots réservés.

TOUR DE TABLE

- Adressage : à faire courant septembre/octobre.
- Balayeuse : à louer avec d'autres

communes ?

- Crédit agricole : problème de sécurité lorsque le camion stationne sur le trottoir.
- Camion boucherie Guibert sur le domaine public et fourgon qui gêne le trottoir. ◀

RÉUNION DU 17 SEPTEMBRE 2020

Ordre du jour : Personnel communal - Approbation des rapports sur le prix et la qualité des services de l'eau et l'assainissement (RPQS) 2019 - Désignation d'un représentant Agence Technique Départementale Cantal Ingénierie & Territoires - Aménagement local commercial - Demande de subvention - Questions diverses.

Tous les conseillers municipaux sont présents.

DÉLIBÉRATIONS

● **Personnel communal** : Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que Monsieur Géraud JACQUEMART est employé par la commune depuis plusieurs années, en qualité d'agent contractuel. Il indique que M. JACQUEMART donne entière satisfaction dans ses missions et propose donc à l'assemblée de le titulariser à compter du 1^{er} janvier 2021 sur la base de 20h00 hebdomadaires. Accord du Conseil Municipal.

● **Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2019** : le Code Général des Collectivités Territoriales impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Le rapport de l'année 2019 a été établi. Il est désormais public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'Observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr). Rapport adopté par le Conseil municipal.

● **Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif 2019** : les exigences sont identiques que celles présentées ci-dessus. Le rapport est également consultable sur le même site. Adoption du rapport par le Conseil municipal.

● **Désignation d'un représentant auprès de l'Agence Technique Départementale Cantal Ingénierie & Territoires (CIT)** : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'agence CIT a pour mission d'ac-

compagner les collectivités locales dans différents domaines (technique, administratif...).

Dans le cadre du renouvellement des conseils municipaux, il convient de nommer un représentant de la commune aux instances de Cantal Ingénierie & Territoires : Jean-Louis FRESQUET est désigné représentant de la commune.

QUESTIONS DIVERSES

● **Local professionnel** : Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a été sollicité par un professionnel du paramédical qui recherche un local (environ 60 m²) en vue de s'installer sur la commune.

La mairie possède un local vacant, rue Louis Maffre qui nécessiterait des travaux d'isolation et de rafraîchissement. Monsieur le Maire indique que les travaux vont être chiffrés en vue de déposer des demandes de subvention auprès de la Région AURA (bonus relance) et de l'État (DSIL).

● **Fibre optique** : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la société EIFFAGE va procéder à l'installation de 2 armoires de raccordement à la fibre optique à Teissonnières et rue Louis Maffre. Ces équipements pourront desservir jusqu'à 800 abonnés sur la commune.

● **Eau** : Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a organisé une réunion courant août avec les maires de Prunet et Lacapelle del Fraisse au sujet de l'eau.

En effet, le conseil municipal de Lacapelle-del-Fraisse a voté, en décembre 2019, une augmentation importante du prix de l'eau facturé à Lafeuil-

lade-en-Vézère, dont le surcoût pour l'année 2020 est estimé à 6 000 €.

Cependant, depuis la création des stations de traitement, les communes sont « solidaires » et sont amenées à s'échanger régulièrement de l'eau.

Monsieur Vaur, Maire de Lacapelle-del-Fraisse, s'est engagé à réétudier cette augmentation et à faire une nouvelle proposition à la commune.

Par ailleurs, Monsieur le Maire indique qu'une étude va être réalisée afin d'étudier les possibilités d'augmenter les capacités de production des captages communaux et ainsi permettre à la commune d'être plus autonome.

● **Lotissement du Château d'eau** : une rencontre avec Cantal Habitat a eu lieu récemment afin de faire un point financier sur les travaux du lotissement. Il a ainsi été décidé de réduire le coût de l'aménagement paysager au profit de la réalisation des trottoirs en enrobé, jugé plus efficace que le tri couche envisagé initialement de par la présence de nombreuses noues.

● **Demande de particuliers** :

- Demande de réduction de la vitesse dans un hameau : responsabilités de la commune ? Réflexion à mener

- Demande de fourniture d'empierrement pour donner accès au talus de la RD 920 : à étudier : coût ? Talus à entretenir par la commune ?

- Demande de coupe d'un arbre route de Cances : problème de sécurité pour les maisons environnantes et dégradations de la voirie. Arbre en limite du domaine public et d'une propriété privée : prise en charge à 50 % par la commune et 50 % par le particulier (devis de 450 € HT).

● **Sporting Châtaigneraie Cantal** : le club sollicite divers travaux au terrain de foot :

- Cuvette sur le terrain de foot à aplanir et engazonner : courant octobre.

- Vestiaires : peintures à refaire et mur à isoler : travaux à faire pendant l'hiver.

- Système d'arrosage : à remettre en

route - nécessité de travaux de maintenance.

- Toiture des tribunes dégradées (des enfants y ont été aperçus pendant l'été) : voir pour subvention auprès de la FFF.

● **Association des Parents d'Élèves** : l'assemblée générale s'est tenue le 10 septembre, le bureau a été constitué :

- Présidente : Alexandra THERON
- Secrétaire : Morgane MESET
- Trésorier : Pascal LECAPITAINE.

● **Travaux** :

- Traçage des passages piétons de la traverse courant juillet.
- Réparation de voirie au Toyre et

route de Cances effectuée.

- Lentilles à la lagune à traiter.

● **Commission Communication** :

- Mise à jour du livret d'accueil des nouveaux arrivants.

- Page Facebook : publications régulières d'informations à destination des habitants - inciter les habitants à s'abonner.

- Site internet : à mettre à jour - toutes idées de publications sont les bienvenues

● **Divers** :

- Remplacement de Madame Dubreuil pendant son congé maternité à organiser avec la commune de Prunet.

- Nombreuses sollicitations pour l'ins-

tallation d'éoliennes sur la commune depuis le début du mandat.

- Visite des locaux communaux par le conseil municipal : le 17 octobre.

- Ambroisie : référents à former.

- Recours de M. Gallot suite aux élections : audience le 15 septembre - délibéré en cours.

TOUR DE TABLE

● **Réunion de la Commission Solidarités de la Châtaigneraie Cantalienne** : orientations des travaux sur les thématiques suivantes : maisons de santé et maisons de services, infrastructures numériques mobilité, vieillissement. ◀

RÉUNION DU 23 OCTOBRE 2020

Ordre du jour : Personnel communal - Demande de subvention Bonus Relance région AURA - Consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre pour la construction de 4 pavillons seniors - Mise en conformité des captages d'eau potable - Convention de servitude - Questions diverses.

Présents : tous les membres du Conseil Municipal - Monsieur le maire déclare l'installation de Madame Marie-Paule PUECH à la place de Madame Isabelle BOUYGUES, suite au recours déposé par M. Gallot après les élections municipales.

En ouverture de séance, l'assemblée observe une minute de silence en hommage à Samuel Paty, enseignant victime d'un attentat à Conflans Sainte-Honorine.

DÉLIBÉRATIONS

● **Personnel Communal** : recrutement pour accroissement temporaire d'activité - Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une délibération est nécessaire lors de chaque recrutement de personnel. Il propose à l'assemblée qu'une délibération de principe soit votée afin de lui permettre de recruter du personnel lors d'un accroissement temporaire d'activité, afin de répondre aux urgences éventuelles.

Le premier recrutement lié à cette délibération est nécessité par le protocole sanitaire COVID en vigueur à l'école : il convient d'embaucher une personne à hauteur de 6 heures hebdomadaires pour effectuer le ménage des classes. Fanny BRASQUIES sera donc recrutée du 2 novembre au 18 décembre pour cette mission. Accord du Conseil Municipal.

● **Demande de subvention dans le cadre du Bonus Relance de la région Auvergne Rhône-Alpes** : Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les modalités du Bonus relance mis en place par la région Au-

vergne Rhône-Alpes, comme évoqué lors de la précédente réunion. Il propose au conseil municipal de déposer un dossier de demande de subvention pour l'aménagement du local vacant au rez-de-chaussée de la Maison Vialac. Le coût de ce projet est estimé à 33 655 €, comprenant la mise aux normes électriques, la réfection des sanitaires et de la plomberie, la création d'une rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite, l'isolation et les honoraires de l'architecte. Accord du Conseil Municipal.

● **Consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre pour la construction des pavillons seniors** : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est prévu, dans le cadre de l'aménagement du lotissement du Château d'eau, la construction par la commune de 4 pavillons destinés à la location pour les seniors. Dans le cadre de ce projet, il convient de lancer une consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre. Accord du Conseil Municipal.

● **Convention de servitude** : dans le cadre de l'aménagement du lotissement du Château d'eau, la création d'un escalier est prévue entre la boucherie Guibert et la boulangerie Coubetergues. Monsieur le Maire explique au conseil municipal que ce projet nécessite d'empiéter sur une

petite partie de la propriété de M. et Mme Coubetergues. À ce titre et comme convenu avec eux, il est nécessaire de signer une convention de servitude auprès d'un notaire entre les propriétaires et la commune. Accord du Conseil Municipal.

● **Mise à disposition gratuite de la salle polyvalente** : Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a été sollicité par l'association des Restaurants du cœur - relais du cœur du Cantal qui souhaite mettre en place une permanence de l'association sur la commune. L'association aurait besoin d'une salle les mardis des semaines impaires, de 15h00 à 16h00. Il propose de mettre à disposition la salle polyvalente, à titre gratuit. Accord du Conseil Municipal.

● **Lotissement du Château d'eau - régularisation** : dans le cadre du renouvellement du conseil municipal et de l'élection de M. FRESQUET en qualité de maire, il convient que le nouveau conseil municipal adopte une délibération de régularisation approuvant la réalisation du lotissement du Château d'eau et autorisant le maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne marche de ce dossier. Accord du Conseil Municipal

● **Lotissement du Château d'eau - rectification du prix de vente du lot n° 18** : les prix de vente des terrains du lotissement ont été fixés par délibération du conseil municipal du 26 septembre 2019. Suite à la réalisation du document d'arpentage par le géomètre, la surface du lot n° 18 a été modifiée et est exactement de 1 189 m². Monsieur le Maire propose de fixer le prix de vente du lot n° 18 à 42 210 €, soit 35,50 € le m², prix au m² identique à la délibération du

26/09/2019. Accord du Conseil Municipal.

● **Subvention en faveur de l'association des maires et présidents d'intercommunalité des Alpes-Maritimes** : le 2 octobre 2020, la tempête « Alex » a ravagé les vallées de la Vesubie, de la Roya et de la Tinée dans les Alpes-Maritimes, provoquant des inondations qui ont détruit de nombreuses maisons et infrastructures. Pour entreprendre au plus vite les travaux de reconstruction, qui sont estimés à plusieurs centaines de millions d'euros, l'Association des Maires de Présidents d'Intercommunalité des Alpes-Maritimes a lancé un appel au don à l'ensemble des communes et intercommunalités de France. Monsieur le Maire propose que Lafeuillade-en-Vézic s'inscrive dans cette démarche de solidarité par le versement d'une subvention exceptionnelle de 150 €. Accord du Conseil Municipal.

QUESTIONS DIVERSES

● **Mise en conformité des capotages d'eau potable** : Monsieur le maire informe le conseil municipal d'une part que, dans le cadre de ce dossier initié par la précédente municipalité, il a pris contact avec les 3 propriétaires concernés et obtenu leur accord pour l'achat par la commune de leur terrain au prix de 0,80 € m². D'autre part, Monsieur le Maire a pris contact avec les 3 propriétaires pour l'indemnisation des contraintes des périmètres de protection pour un montant total de 18 883 €.

● **Personnel communal - Création d'un Compte Epargne Temps** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de son souhait de solliciter le prochain Comité Technique afin de mettre en place un Compte Epargne Temps (CET) au sein de la collectivité à partir du 1^{er} janvier 2021. Le CET permet aux agents non annualisés de déposer leurs congés annuels restants au 31 décembre de l'année afin de les reporter ultérieurement ; les modalités seront précisées dans la note de service qui sera validée lors de l'approbation de la délibération, si avis favorable du Comité Technique. Accord du Conseil Municipal.

● **Vidéo-protection à la Zone d'activités** : un premier devis de 12 219 € a été reçu. Monsieur le Maire rencontrera prochainement M. TEYSSEDOU pour évoquer une aide éventuelle de la Communauté de communes de la Châtaigneraie Cantalienne.

● **Épaveuse** : la commune de Leu-

camp souhaiterait louer l'épaveuse de la commune. Actuellement, l'élagage des voies communales est confié à la SARL Peyrou-Meyniel ; l'épaveuse est donc disponible.

Monsieur le Maire propose de fixer le prix de la location à 14 € HT/heure. La convention de location sera présentée lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

● **Pont du Maisonial** : la commune de Prunet sollicite la commune au sujet du pont du Maisonial. Ce pont dessert les villages du Maisonial, Vergnenègre et Bêteille à Prunet mais se trouve sur le territoire de Lafeuillade-en-Vézic. Or, ce dernier nécessite des travaux rapides sous peine d'effondrement. Le coût des travaux pourrait être pris en charge à 50 % par Prunet. Un devis va être demandé.

● **Les Planquettes** :

- Demande d'un particulier dont la route s'effondre sous son mur de clôture.

- Demande d'une ligne blanche continue du rond-point jusqu'à l'entrée du lotissement : à la charge de la commune.

- Demande d'un cheminement piétonnier entre le rond-point et l'entrée du lotissement : transmise au Conseil départemental.

● **Terrains M. Cantarel** : les lots Cantarel à Teissonnières seront raccordés à l'assainissement collectif. Le devis s'élève à 6 276 € TTC, dont 2 448 € TTC pris en charge par la commune.

● **Divers** :

- Lotissement du Château d'eau : réception du lot n° 1 Voirie/réseaux effectuée. Plantations des arbres et

Les 12 commissions municipales

Présidées de droit par le maire et placées chacune sous la responsabilité d'un conseiller municipal, les commissions municipales sont des groupes de travail thématiques.

Travaux-urbanisme	David Basset , Serge Rouchet, Nathalie Auratus, Nicolas Causse, Georges Ginioux, Gilbert Méral, Adélaïde Rhodes, Thierry Touyre et Lionel Trin.
Eau et assainissement	David Basset , Serge Rouchet, Nicolas Causse, Georges Ginioux, René Laporte et Thierry Touyre.
Finances	Pascal Piganiol , Pierre Talon, Thierry Touyre et Lionel Trin.
Communication	Pascal Piganiol et Gilbert Méral.
Commission école	Pascal Piganiol et Nathalie Auratus (conseil d'école), Adélaïde Rhodes et Lionel Trin.
Action sociale - CCAS	Pascal Piganiol , Marie-Paule Puech, Marie-Claude Gintrand et Serge Rouchet.
Environnement - Cadre de vie	Serge Rouchet , Nathalie Auratus et Georges Ginioux (référents ambroisie), Marie-Claude Gintrand et René Laporte.
Commerce et artisanat	Pascal Piganiol , Marie-Paule Puech, René Laporte, Adélaïde Rhodes et Pierre Talon.
Vie associative, jeunesse et sports, associations	Pascal Piganiol , Serge Rouchet, Marie-Claude Gintrand, Gilbert Méral et Pierre Talon.
Voirie	Serge Rouchet , Nicolas Causse, Georges Ginioux, René Laporte.
Salles communales, terrain de sport, cimetière	Georges Ginioux et René Laporte.
Maison de santé	David Basset , Serge Rouchet, Pascal Piganiol, Nathalie Auratus, Marie-Claude Gintrand, Adélaïde Rhodes et Thierry Touyre.

arbustes courant novembre (engazonnement au printemps).

- Création d'un point d'eau à l'école : devis de 1 350 € - travaux à programmer en 2021.

- Achat d'un chargeur pour le tracteur : devis de 7 900 € - adaptations nécessaires ? Achat avec Prunet ? À réfléchir.

- Route à Sylveterre qui s'affaisse car muret chez un privé en mauvais état : devis de consolidation de la route de 2 040 €.

- Passage piéton modifié sur la RD 920 à hauteur de la place du 19 mars

1962 : réalisation d'un passage bateau, demande de prise en charge par le Département en cours.

- Vitesse excessive au Puy des Vieilles : voir pour la pose de plaques.

- Congé maternité de Madame Dubreuil : Valérie Donadey effectuera le remplacement.

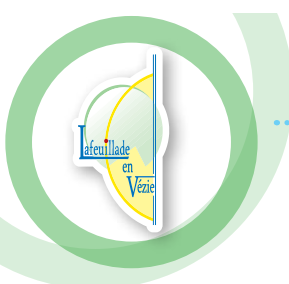
- Maison Puech : réfléchir à son devenir, démolition ? Emplacement intéressant pour la maison médicale ? Devis à faire réaliser. Pour prise de décision.

- Recherche d'un médecin nécessaire à la création de la maison de santé : nécessité de mettre en œuvre un

projet de territoire avec les médecins de Calvinet, Montsalvy et Lacapelle-del-Fraisse. Publication d'une offre auprès des internes en médecine sur tout le territoire national courant novembre.

TOUR DE TABLE

Compte rendu de la réunion de la Commission Économie de la communauté de communes de la Châtaigneraie Cantalienne : présentation des aides mises en place par la communauté de communes. ◀



ÉNERGIES

L'évolution des dépenses d'électricité de la commune

	2016		2017		2018		2019	
	Cons. (Kwh)	Montant € TTC	Cons. (Kwh)	Montant € TTC	Cons. (Kwh)	Montant € TTC	Cons. (Kwh)	Montant € TTC
EAU/ASSAINISSEMENT								
Station Les Vialles	3 857	698,33	4 030	722,61	2 862	583,29	2 667	575,80
Station de Peyrou	7 355	1 228,12	7 813	1 334,09	7 823	1 340,41	9 337	1 600,46
Poste relevage Cances							265	141,51
Château d'eau Sylveterre	882	250,03	844	260,28	1 010	294,59	932	294,67
Château d'eau Jurlhes	0	103,21	0	118,75	0	124,87	12	130,72
Station d'assainissement Nord					149	135,80	1 262	364,99
Sous-total	12 094	2 279,69	12 687	2 435,73	11 844	2 478,96	14 475	3 108,15
BÂTIMENTS COMMUNAUX								
Ecole / Foyer	77 280	12 043,22	100 270	15 446,58	81 480	14 171,67	77 886	15 040,21
Mairie	23 790	3 254,08	23 119	3 328,28	23 912	3 572,65	21 924	3 327,91
Salle polyvalente	3 237	692,33	4 251	865,65	4 617	985,07	3 403	745,23
Monument de la Paix	2 967	549,31	2 557	498,70	2 464	507,51	1 768	418,11
Communs	745	210,14	754	218,03	775	236,29	797	247,79
Vestiaires	5 912	1 346,96	7 855	1 503,89	10 079	1 750,49	8 678	1 587,53
Ancienne zone d'activité					506	459,26	816	271,57
Sous-total	113 931	18 096,04	138 806	21 861,13	123 833	21 682,94	115 272	21 638
ECLAIRAGE PUBLIC								
Lafeuillade Basse	22 848	2 962,40	28 292	3 723,01	20 456	2 905,47	7 252	1 176,11
Teissonnières	27 146	3 488,70	15 265	2 249,10	17 880	2 579,88	11 490	1 750,92
Le Bourg	13 277	2 343,85	58 319	7 516,81	24 015	3 743,67	21 968	3 295,72
Lotissement Albos	20 548	2 553,05	13 004	1 791,28	15 717	2 192,10	8 780	1 314,15
Z.A. Les Camps	5 230	678,16	4 878	657,01	5 212	733,57	810	166,87
Lacapelle-en-Vézère	3 733	516,15	3 308	471,30	3 702	525,92	3 951	566,19
Sous-total	92 782	12 542,31	123 066	16 408,51	86 982	12 680,61	54 251	8 269,96
TOTAL / ANNEE	218 807	32 918,04	274 559	40 705,37	222 659	36 842,51	183 998	33 016,46



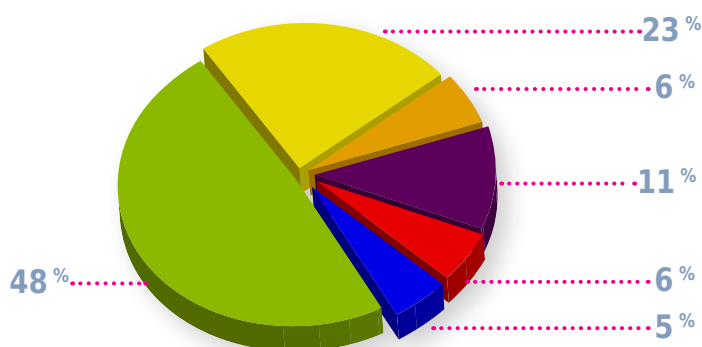
FINANCES

Les comptes administratifs 2019 de la commune

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

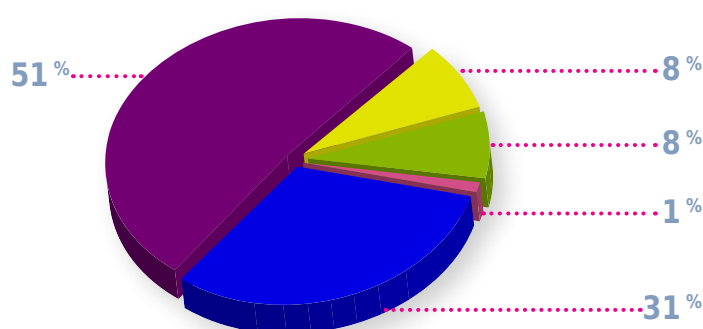
L'année 2019 génère un excédent brut de 152 729,99 € et, après l'affectation du résultat (financement de la section d'investissement), l'excédent net s'élève à 60 394,42 €.

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 537 982,99 €, stables par rapport à 2018 (533 920 €).



Produits des services	29 026,61 €
Impôts et taxes	260 362,00 €
Dotations et participations de l'État	125 654,13 €
Produits de gestion courante	31 837,92 €
Excédent reporté	61 285,80 €
Atténuation de charges	29 817,13 €
TOTAL :	537 982,99 €

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 385 253 €, en baisse de 4,86 % par rapport à 2018.

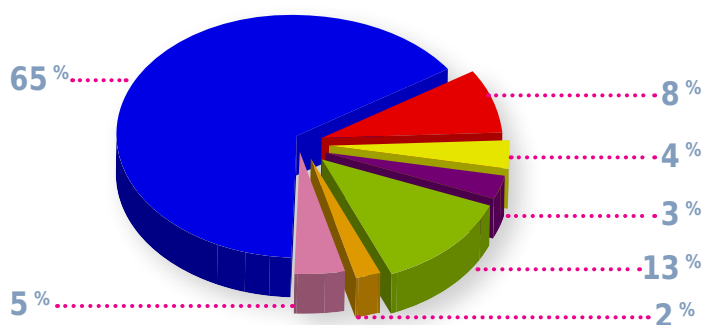


Charges à caractère général	120 469,31 €
Charges de personnel	198 078,56 €
Autres charges de gestion courante	32 110,48 €
Charges financières	29 791,42 €
Dépenses d'ordre	4 803,23 €
TOTAL :	385 253,00 €

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

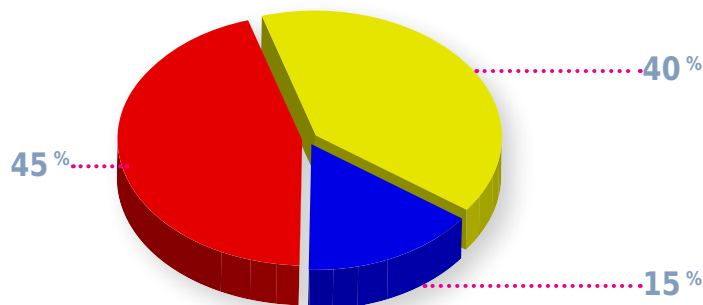
L'année 2019 génère un déficit d'investissement de 60 120,57 €.

Les recettes d'investissement se sont élevées à 105 605,07 €



Autofinancement 2018	68 647,35 €
FCTVA	8 700,00 €
Taxe d'aménagement	4 203,01 €
Subventions	3 400,00 €
Emprunts	13 650,32 €
Éclairage public	2 201,16 €
Opérations d'ordre	4 803,23 €
TOTAL :	105 605,07 €

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 165 725,64 €.



Immobilisations corporelles	25 678,67 €
Remboursement emprunts et caution	74 361,62 €
Déficit d'investissement reporté	65 685,35 €
TOTAL :	165 725,64 €

Principaux investissements 2019 : acquisition écrans ordinateurs, défibrillateur, tondeuse, débroussailleuse (1 671 €), éclairage public (18 726,47 €), mise en sécurité de l'école (5 281,20 €).

LES BUDGETS ANNEXES

Eau et assainissement

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes : 139 859,24 € (-5,13 %)	Recettes : 256 611,70 €
Dépenses : 99 758,89 € (+2,22 %)	Dépenses : 347 081,89 €

Lotissement

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 64 769,72 € (missions de maîtrise d'œuvre, d'assistance à la maîtrise d'ouvrage, géotechnique, contrôle technique...) et les recettes à 64 769,72 € (dont 31 186,20 € : 1^{er} acompte DETR).

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 70 570,22 € dont 27 412,33 € de remboursement du capital de la dette et 9 574,37 € de déficit d'investissement. Un emprunt de 200 000 euros a été réalisé sur ce budget dans l'année 2019.

LES SERVICES

Restauration scolaire

6 521 repas servis (soit 45 par jour en moyenne)

DÉPENSES	RECETTES
Alimentation 24 989,92 €	Participation des familles 17 312,10 €
Charges de personnel 27 150,01 €	Participation de la commune 34 797,83 €
TOTAL 52 139,93 €	TOTAL 52 139,93 €

Garderie de l'école

DÉPENSES	RECETTES
Goûters 412,93 €	Participation des familles 8 629 €
Charges de personnel 15 439,06 €	Participation de la commune 7 222,99 €
TOTAL 15 851,99 €	TOTAL 15 851,99 €



SERVICES

Les tarifs municipaux 2020

	PRIX 2019 en euros	PRIX 2020 en euros
EAU - ASSAINISSEMENT		
location entretien compteur	75,00	75,00
de 0 à x M3	0,90	0,90
abonnement assainissement collectif	15,00	15,00
assainissement (<i>1e m³</i>)	1,10	1,10
BRANCHEMENT EAU		
jusqu'à 20 ml (<i>y compris regard</i>)	430,00	480,00
au-delà, le ml	19,00	25,00
BRANCHEMENT ASSAINISSEMENT		
jusqu'à 20 ml	380,00	430,00
au-delà, le ml	21,00	27,00
REPLACEMENT COMPTEUR GELÉ		
	120,00	120,00
DROITS DE PLACE le ml d'étalage (<i>1 jour/sem.</i>)		
	2,50	2,50
MARCHE TRADITIONNEL (<i>par dimanche</i>)		
	5,00	5,00
CANTINE		
pour le 1 ^{er} enfant	2,80	2,80
pour le 2 ^e enfant	2,40	2,60
pour le 3 ^e enfant	2,00	2,20
Repas enseignant	7,10	7,20
Repas cantinière	3,50	3,50
GARDERIE		
matin	1,55	1,55
soir	1,70	1,70
matin et soir	3,00	3,00
mercredi midi	1,00	1,00
Pénalité de retard au-delà de 18h30 ou 12h30 (<i>1e 1/4 d'heure entamé</i>)	5,00	5,00
TRANSPORT VERS L'ALSH/Mercredi		
	1,00	1,00
TARIF PERMANENCE G.V.A. (<i>/permanence</i>)		
	25,00	25,00
CIMETIÈRE		
Concession terrain - Trentenaire (<i>1e m²</i>)	35,00	35,00
Concession terrain - Cinquantenaire (<i>1e m²</i>)	60,00	60,00
Columbarium - Trentenaire	350,00	350,00
Columbarium - Cinquantenaire	650,00	650,00
Dispersion des cendres	20,00	20,00
LOCATION FOYER		
Particuliers résidant sur la commune	160,00	160,00
Particuliers non résidant sur la commune	310,00	310,00
Associations communales	0,00	0,00
Chèque de caution	1000,00	1000,00
LOCATION SALLE POLYVALENTE		
Particuliers résidant sur la commune	160,00	160,00
Particuliers non résidant sur la commune	310,00	310,00
Associations communales	0,00	0,00
Chèque de caution	1000,00	1000,00

Amicale des anciens Lafeuillade - Le Fraisse



(Photo d'archives)

Chers amis, pour cause de pandémie due à la Covid 19, l'Amicale des Anciens de Lafeuillade-Le Fraisse a annulé toutes ses manifestations depuis mars 2020. À ce jour, nous ne pouvons toujours rien prévoir. Nous avons une pensée toute particulière pour nos deux fervents adhérents qui nous ont quittés ces derniers mois : Alexandre CANTAREL et Urbain SERVANS.

Nous nous donnons rendez-vous en 2021 en vous souhaitant courage et prudence.

Prenez soin de vous.

Contact : Robert FERRIÈRES, président, au 06 82 76 13 35.

Sporting Châtaigneraie Cantal



Nouvelle saison pour le Sporting Châtaigneraie Cantal !

Après 4 mois sans foot et une saison 2019/2020 terminée précipitamment le 8 mars dernier, en cause la pandémie de Coronavirus.

L'équipe 1 : a terminé milieu de tableau de Régionale 1 et était qualifiée en coupe du Cantal. La saison s'étant terminée prématurément, le trophée restera donc une saison de plus au SCC, vainqueur de l'épreuve en 2018 et en 2019. L'entraîneur Pierre-Jean Pagis a fait encore un excellent travail et a été logiquement reconduit pour une nouvelle saison.

L'équipe 2 : conduite par le duo Thierry Cazal

et Pierre Miceli a quant à elle obtenu son billet pour la départementale 2 en terminant 1^{er} de sa poule de D3 et était qualifiée en coupe Combourieu quand le coup de sifflet final du 8 mars a été donné. Félicitations à tous les joueurs et aux deux entraîneurs qui ont fait une formidable saison. Ce sont les mêmes qui conduisent l'équipe 2 cette saison.

Équipe 3 : une excellente nouvelle vient compléter le tableau du SCC avec

le nouveau départ d'une équipe 3 qui est conduite par le duo Claude Mondor et André Château.

Reprise en septembre

L'intersaison, très perturbée par l'épidémie du Coronavirus, aura vu le départ de plusieurs joueurs cadres qui, pour des raisons diverses, sont partis sous d'autres cieux. Dans la même période, le SCC a recruté plusieurs joueurs et a vu arriver de nombreux jeunes prometteurs issus de l'EFCV. Les équipes 1, 2 et 3 ont repris leurs championnats en septembre dans un bon état de forme et avec la ferme intention de dé-

fendre avec acharnement les couleurs locales.

Nous restons le petit poucet de la poule de régionale 1 avec le plus petit budget, mais sommes fiers de défendre nos couleurs face à des clubs tel que Saint-Flour, Ytrac ou encore Moulin, Volvic, Vichy, etc.

Confinement bis !

Malheureusement, nouvel arrêt en novembre qui stoppe la saison jusqu'à nouvel ordre. Nous espérons pouvoir reprendre les entraînements en janvier avant de reprendre la compétition. Il est entendu que l'aspect sanitaire prime et que nous devons nous montrer solidaires et respecter scrupuleusement les consignes pour sortir au plus vite de cette mauvaise période.

Tous les joueurs et dirigeants du SCC vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année ainsi qu'une très bonne année 2021 !

*Les co-présidents
Pierre MICELI
et Jean-François MEYNIEL*

Une forme secrète de Tai Chi Chuan dévoilée à Lafeuillade-en-Vézies

Pour la troisième année consécutive, tous les vendredis soirs en salle du foyer rural sont proposés de 18h15 à 19h00 une initiation à la méditation taoïste puis, de 19h00 à 20 h 30, un cours de Tai Chi Chuan de l'École Yang. Le Tai Chi Chuan est cette gymnastique lente pratiquée dans les parcs chinois, mais c'est aussi un art martial où chaque geste correspond à une attaque ou une défense.

Ce cours de Tai Chi Chuan s'adresse à toute personne souhaitant pratiquer une activité physique modérée, génératrice de bienfaits pour la santé. Le style enseigné est issu de l'École Yang, il s'agit de la transmission cachée de cette grande École dont le style est le plus répandu par le monde.

La forme secrète du Tai Chi Chuan de l'École Yang

Il était une fois... Yang Lu Chan (1799-1872), fondateur du style Yang de Tai Chi Chuan. Celui-ci avait la réputation d'être invincible. Sa renommée parvint aux oreilles de l'Empereur qui l'invita à transmettre son art aux officiers supérieurs et aux notables de la cour. Toutefois, ne voulant pas livrer ses secrets aux envahisseurs qu'étaient les Mandchous, Yang Lu Chan créa une forme simplifiée (aujourd'hui la plus répandue dans le monde). En revanche, il conserva jalousement le secret de la forme traditionnelle nommée « Yangjia Michuan Taiji Quan » (l'école secrète Yang de Tai Chi Chuan) ou « vieille forme de l'école Yang ». Il l'enseigna seulement à Yang Jianhou, (1839-1917) l'un de ses trois fils. Ce dernier

l'enseigna à son tour à l'un de ses élèves. Nommé Zhang Qinlin (1888-1967). Puis, ce fut le tour de Wang Yen-nien (1914-2008) d'être initié à cet art.

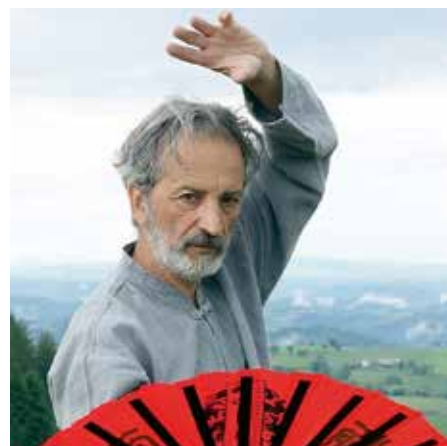
Pour ce dernier, la pratique du Yanjia Michuan Taiji Quan lui apporta : « Une meilleure santé, et plus de bonheur, voici les grands bénéfices de la pratique de l'intégralité du « système » Yangjia Michuan Taiji-Quan... »

Maître Wang s'entraînait tous les matins dans le parc de Yuanshan à Taipei (Taïwan). Très vite, sa pratique intrigua et attira de nombreux élèves autochtones. Avec une vision très moderne allant à l'encontre de la volonté des autorités chinoises de garder secrets les arts martiaux de l'Empire du Milieu, Maître Wang ouvrit son enseignement à tous ceux qui souhaitaient venir à lui.

Au début des années 1980, ce sont des cohortes d'élèves venues de toutes les parties du monde dont de nombreux Français qui bénéficièrent de son enseignement.

Jean-Paul, enseignant diplômé

Jean-Paul, enseignant à Lafeuillade, tient la connaissance de ce style de Sabine Metzlé, restée plus de dix



ans auprès de Maître Wang. Il est diplômé de la Fédération des Arts Énergétiques et Martiaux Chinois et titulaire de la carte d'éducateur sportif professionnel.

Dans son enseignement, il s'attache à respecter la philosophie de Maître Wang : « Les arts martiaux taoïstes ne doivent pas avoir pour but de blesser ou d'humilier l'autre ; ce sont des disciplines physiques et mentales qui doivent fortifier le corps, augmenter sa longévité et vous aider à trouver le bonheur... Le réel combat du Taiji Quan est de nous permettre de bénéficier d'une meilleure santé en facilitant l'ouverture de tous les méridiens du corps. Mais pour cela, il est important de travailler en douceur et en souplesse. N'utilisez pas la force externe qui crée des tensions mais mobilisez plus le Qi (énergie) et le Yi (l'intention). »

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site de l'association TAICHI 15-12 : www.tai-chi-chuan-cantal-aveyron.com/

Association des parents d'élèves

Malgré la crise sanitaire due au Covid-19, l'APE continue avec un nouveau bureau :



Lors de l'AG 2020 de l'APE.

Présidente : **Alexandra THERON**

Trésorier : **Pascal LECAPITAINE**

Secrétaire : **Morgane MESET**

Secrétaire adjointe : **Marlène BURG**

Nous avons maintenu certaines manifestations (vente de cidre, vente de chocolats de Noël...), afin de financer les divers projets proposés par l'équipe enseignante.

Nous espérons pouvoir proposer d'autres manifestations au cours de l'année mais nous attendons de voir l'évolution de l'épidémie pour les organiser au mieux !

Il nous tient également à cœur de remercier les habitants et commerçants de Lafeuillade-en-Vézies pour leurs soutiens et leur générosité lors des différents temps proposés par l'APE.

Association Les Elfes

L'association de gymnastique Les Elfes, qui comptait cette année une quarantaine d'adhérents, propose des cours aux plus de 15 ans, sous la direction de Nathalie LOBRUTO, animatrice diplômée, le mardi soir au foyer de Lafeuillade-en-Vézie (hors vacances scolaires) :

- Gymnastique, renforcement musculaire, stretching (et, une fois par mois, relaxation) de 18h30 à 19h30.

- Séance plus tonique de renforcement musculaire, step, choré... de 19h30 à 20h30.

Deux heures de remise en forme, de détente dans la convivialité et la bonne humeur !

Compte tenu de la crise sani-

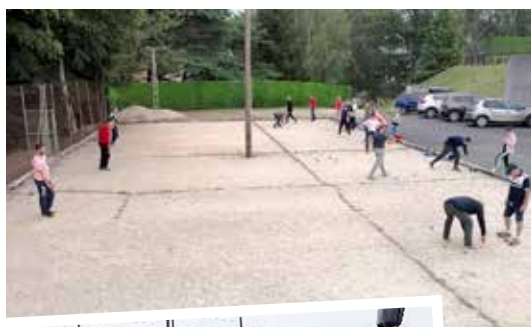
taire, les cours n'ont pas pu être proposés normalement cette année, même s'ils ont pu reprendre provisoirement entre les deux périodes de confinement à la salle polyvalente, mais sont de nouveau arrêtés depuis fin octobre. Ils reprendront dès que les consignes sanitaires le permettront.

Renseignements au :
04 71 62 50 22



Les Amis du Bouchon Vézitien

Cette saison, l'effectif du club était de 19 licenciés. Deux équipes étaient engagées en championnat du Cantal. Malheureusement, avec cette pandémie, la Fédération a suspendu toutes les compétitions sauf la coupe de France des clubs à laquelle nous avons participé le 8 août.



Une équipe de sept joueurs (Ch. Mazot, F. Magne, S. Dracon, A. Équille, J. Muratet, V. Liandier, R. Magne) et un capitaine (F. Defilquier) se sont déplacés à Saignes et ont montré les couleurs de Lafeuillade malgré une défaite.

Pour ce qui est des travaux, l'éclairage a été établi mais reste malgré tout insuffisant, seulement 4 terrains sur 10 sont jouables en nocturne. Un abri a été installé et est en cours d'aménagement.

Nous aimerions avoir une équipe de vétérans (55 ans et +) pour la saison prochaine.

Pour les personnes souhaitant prendre la licence, vous pouvez nous contacter :

Baptiste Dracon au : 06 78 35 93 95

Laurent Lavigne au : 06 29 57 28 66

Christelle Mazot au : 06 73 47 90 31

Le Président : Baptiste Dracon

**L'équipe
vous souhaite
de passer
de bonnes fêtes
de fin d'année !**

Le groupe Vézien



(Photo d'archives)

Année 2020, année de repos absolu pour les danseurs et danseuses de l'atelier et du groupe folklorique. Que reste-t-il de ce confinement... les souvenirs des bons moments, les rencontres amicales et bien-sûr les photos ! Qu'attendons-nous des jours à venir ? LES RETROUVAILLES ! Demain ne sera plus comme avant-hier. Ce virus appelé COVID 19 nous a stoppés net et nous amène à réfléchir sur ce temps qui passe inexorablement et ce don merveilleux LA VIE.

**Contact : Mme Joëlle LESCURE, présidente,
au 04 71 49 40 76.**

Lafeuillade Animation

En raison de la crise sanitaire, l'association Lafeuillade Animation a dû renoncer à tous les événements qu'elle avait programmés en 2020, à commencer par la traditionnelle fête du bœuf de Pâques, dont la 10^e édition a été victime du premier confinement et a dû être annulée alors que tout était prêt.

Un seul événement a pu être maintenu, la course cycliste du Vélo Club Maursois le 19 juillet, à l'organisation de laquelle l'association Lafeuillade Animation a prêté main forte.

L'association espère pouvoir reprendre ses activités en 2021, si toutefois le contexte sanitaire le permet, et proposer ses animations habituelles, à savoir la fête du bœuf de Pâques, un concours de belote, un pique-nique en juillet à l'étang de Lafeuillade et l'organisation



La course cycliste du 19 juillet 2020 à Lafeuillade-en-Vézère

d'un événement autour du Téléthon avec les autres associations locales.

Contacts : Claudine Peyrou ou Vanessa Puech, coprésidentes, au 04 71 62 57 67 ou 06 42 85 19 65

ACCA de Lafeuillade-en-Vézère

L'effectif de l'Association Communale de Chasse Agréée (ACCA) se maintient avec 32 chasseurs pour cette nouvelle campagne. Nous sommes toujours associés à l'ACCA de Lacapelle-del-Fraisse, unissant ainsi nos moyens et nos efforts pour la réalisation du plan de chasse au chevreuil et la régulation des populations de sangliers ou des nuisibles. La pandémie due au Covid 19 a interrompu nos travaux entrepris

au local de chasse et notre action (très encadrée) se limite pour l'instant à la régulation de quelques espèces de grand gibier. Si vous êtes victimes de prédateurs dans vos poulaillers, volières, étangs, etc, n'hésitez pas à contacter nos responsables qui vous mettront en relation avec les piégeurs. En espérant des jours meilleurs, bonne continuation à tous.

Le Président : Philippe GAILHAC



Veinazès Anim



Lors de la remise du prix du public à Saint-Cyr l'Ecole.

La troupe de théâtre VEINAZES ANIM répète le jeudi soir au foyer de Lafeuillade à partir de 20h30. Nous travaillons une pièce chaque année que nous présentons à Lafeuillade au moment du TÉLÉTHON. Nous nous produisons dans tout le Cantal et autres départements.

Nous participons aussi à des festivals qui nous permettent de nous mesurer à d'autres troupes et surtout de faire de belles rencontres. En novembre 2019, les fables de La Fontaine « Salut Jeannot » nous ont emmenés jusqu'au Festival « MORT DE RIRE » de Saint-Cyr l'Ecole (78) où nous avons obtenu le prix du public.

Le prochain spectacle s'intitule « GALÈRE, MYSTÈRE ... PRESBYTÈRE », une comédie de Vincent DELBOY : le père Yvonnick, fraîchement nommé à la paroisse de

Ramponeau Dans le Bek, doit organiser la kermesse annuelle. Mais sa tâche va s'avérer bien compliquée lorsqu'il va faire appel à ses drôles de paroissiens. Plus que trois répétitions générales et si Madame COVID le permet nous pourrions à nouveau sillonner les routes du Cantal, l'Aveyron et les Pyrénées-Orientales....



Si vous êtes intéressé pour vivre l'aventure théâtrale pour le jeu ou bien même la technique (son et lumière), vous pouvez prendre contact avec Christian FRANCESCHINI au 06 79 51 34 07 ou Isabelle CROUTE au 06 08 13 88 60.

LA REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES ?

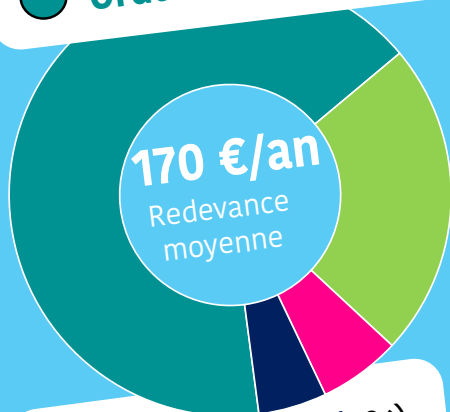
MEMENTO

La REOM n'est pas un impôt !
C'est une contribution à un service public rendu à la population.
Les sommes perçues permettent de couvrir l'intégralité du coût du service.
Elle est payée par **tous les producteurs de déchets collectés du territoire.**

DECOMPOSITION DU PRIX DU SERVICE 2019

● **Ordures Ménagères = 112 € (66%)**

Bacs de collecte,
Camions
Personnel de collecte
Transport et traitement en
centre d'enfouissement dans le
Tarn et Garonne (217 kms)



● **Déchèterie = 39 € (23%)**

Equipements
Personnel d'accueil
Transport
Traitement et recyclage

● **Emballages, papiers et verre = 10 € (6%)**

Colonnes de tri
Collecte
Tri
Recyclage

● **Divers = 9 € (5%)**

Apport des professionnels sur
la plateforme déchets verts,
Collecte cartons,
Surveillance d'une ancienne
décharge

**Objectif
2021 :
perte de
poids
- 25 kg**

DES ÉLÉMENTS QUE NOUS NE POUVONS PAS MAÎTRISER ☹️

Les coûts d'enfouissement des déchets non recyclables qui vont augmenter fortement chaque année. Ces coûts sont facturés par les prestataires privés pour chaque tonne de déchets enfouis.

La taxe Générale sur les Activités Polluantes appliquée sur le volume de nos déchets enfouis qui augmente de 160 % entre 2020 et 2025.

Des coûts de transport en hausse (Augmentation du prix des carburants).

DES ÉLÉMENTS QUE NOUS DEVONS MAÎTRISER 😊

Intensifier le tri des emballages, des papiers et du verre !

Déposer en déchèterie les déchets qui disposent de filière de valorisation (meubles, cartons, appareils électriques, ...) !

Éviter le gaspillage alimentaire !

Pratiquer systématiquement le compostage des déchets de cuisine !

**« Produire moins
de déchets, c'est
l'assurance d'une REOM
maîtrisée ! »**

Communauté de commune
Châtaigneraie
CANTALIENNE



***VOTRE FUTUR LIEU DE VIE
À VENDRE 12 TERRAINS
À CONSTRUIRE DE 510 À 1189 M²***

**LOTISSEMENT
DU « CHÂTEAU D'EAU »
Lafeuillade-en-Vézies**

INFORMATIONS

Mairie de Lafeuillade-en-Vézies
04 71 62 55 12 // mairielafeuillade@wanadoo.fr
Cantal Habitat
04 71 48 98 31 // s.valette@cantal-habitat.fr

